



LE MOT DU PRÉSIDENT

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine, Maire de Toulouse,
Président de Toulouse métropole

FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Urbanisation, démographie, raréfaction des ressources, alertes sanitaires, nouvelles attentes citoyennes... autant de facteurs qui interrogent le système alimentaire actuel et poussent à envisager un système plus durable et plus responsable.

Cette transition s'inscrit dans un contexte particulier, celui d'une urbanisation croissante à l'échelle mondiale, qui ne va pas sans poser un certain nombre de défis, au premier rang desquels celui de l'alimentation d'une population plus nombreuse. Mais au-delà de la seule fonction nourricière des territoires, la question alimentaire fait également écho aux objectifs de durabilité des villes et de réduction des inégalités sociales. Agir sur le système alimentaire d'un territoire nécessite donc de développer une réflexion transversale intégrant les aspects économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, éducatifs, urbanistiques et culturels.

Manger mieux et consommer des produits locaux sont, aujourd'hui, des exigences prégnantes des Français, quel que soit le territoire sur lequel ils évoluent. Les initiatives se multiplient et les citoyens réinvestissent les différents champs d'actions et l'ensemble de la chaîne de production, du maraîchage ou de l'élevage à la gestion des déchets.

Conscientes de ces enjeux, les collectivités se réapproprient progressivement la question alimentaire et font de la nature et de l'agriculture de véritables atouts pour contribuer à relever les défis qui se posent à l'échelle nationale et internationale. Cette démarche volontaire des territoires urbains nécessite un renforcement des relations entre les villes et les territoires périurbains et ruraux, dont l'interdépendance est croissante sur la question. L'alliance des territoires apparaît dès lors comme une étape clé de la transition vers un modèle alimentaire et agricole plus durable.

Fort du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France urbaine a pu recenser, à travers cette publication, 30 initiatives développées par les grandes villes et métropoles françaises dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. France urbaine s'attachera, avec ses partenaires, à faire connaître au-delà de nos frontières les solutions développées par nos territoires pour contribuer à la redéfinition du système alimentaire et agricole, en France et à l'international ;

France urbaine est ainsi fière de pouvoir montrer la diversité, la richesse et l'originalité des actions conduites dans les grandes villes et intercommunalités de France, toujours dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs. De la création de fermes urbaines à la remise en production de friches agricoles, en passant par la végétalisation des toits et des murs, le lancement d'un agrobiopole ou l'accompagnement de projets innovants, les collectivités urbaines inscrivent la transition alimentaire et agricole dans l'identité territoriale française.

En valorisant l'excellence de nos cultures alimentaires et culinaires, ces méthodes innovantes et concrètes contribuent au rayonnement de la France, pionnière d'un modèle de transition pour un monde plus durable et solidaire. ■

PRESIDENT'S MESSAGE

Jean-Luc Moudenc

President of France Urbaine, Mayor of Toulouse

President of Toulouse Metropolis

Urban development, demographics, the scarcity of resources, health warnings, evolving citizen expectations... the current food system is being impacted by a variety of factors, with attention increasingly turning to a system that is more sustainable and more responsible.

The context for this transition is quite specific, namely growing urban development throughout the world, a phenomenon that brings with it considerable challenges, not least of which is that of producing enough food for an expanding population. But beyond territorial food production, the food issue in general echoes the objectives of sustainability in cities and the reduction of social inequalities. Acting on a territory's food system thus requires the development of a cross-cutting reflection process, incorporating economic, social, environmental, health, educational, urban planning and cultural aspects.

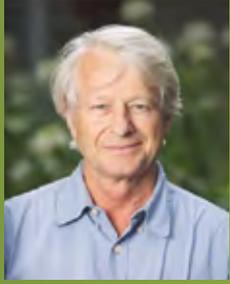
People in France today want to eat better and consume local produce, irrespective of where they live. Initiatives are multiplying and citizens are getting involved in various projects and the entire production chain, from market gardens and livestock farming through to waste management.

Conscious of what's at stake, local authorities are gradually taking back ownership of the food issue and turning nature and agriculture into genuine assets to help address the national and international challenges we face. This proactive approach on the part of urban territories requires a reinforcement of relationships between cities/towns and peri-urban and rural areas, where interdependence is becoming pivotal. Territorial alliances now appear to be a key step in the transition process towards a more sustainable food and agricultural model.

Through this publication and buoyed by the support of the French Ministry for Europe and Foreign Affairs, the France Urbaine association has identified 30 initiatives developed by major French cities and metropolises in the field of food and agriculture. With its partners, France Urbaine will focus on disseminating the solutions developed by our territories beyond our borders, thereby contributing to the redefinition of the food and agriculture system, in France and around the world.

France Urbaine is proud to be able to showcase the diversity, wealth and originality of the participative initiatives under way in cities and inter-municipal areas throughout France. From the creation of urban farms to the return to production of agricultural wasteland, via the planting of roofs and walls, the launch of an agrobiopole (investment project to reallocate land to the production, processing and promotion of local products) and support for innovative projects, urban authorities are placing the food and agriculture transition at the very heart of French territorial identity.

By promoting the excellence of our food and culinary cultures, these innovative and concrete methods are contributing to the influence of France as a pioneer of a transition model for a more sustainable, socially-conscious world. ■



POINT DE VUE D'UN EXPERT

Henri Rouillé d'Orfeuil

Membre de l'Académie d'Agriculture de France RESOLIS

Un grand bravo pour cette publication de France urbaine, qui a réussi à rassembler 30 contributeurs, parmi lesquels la totalité des métropoles françaises ainsi que les grandes villes, en leur permettant de présenter leurs stratégies alimentaires territoriales ainsi que certains de leurs projets selon un même format et avec les mêmes indicateurs. Les métropoles françaises représentent environ 20 millions de citoyens, soit près d'un tiers de la population française et de la consommation alimentaire nationale.

LES POLITIQUES ALIMENTAIRES : ILLUSTRATION DE L'INTERDÉPENDANCE ENTRE TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX

La superficie et la densité moyenne de population dans ces aires urbaines témoigne de ce qu'il y a une place pour les fonctions agricoles et alimentaires nécessaires à la consommation des urbains, mais également de ce qu'elles ont un besoin vital d'un bassin agricole et alimentaire beaucoup plus vaste que leur seul territoire. Des relations d'interdépendance se construisent entre les villes et les territoires périurbains et ruraux proches, se matérialisant par des circuits courts, quand d'autres produits proviendront des différentes régions françaises, voire d'au-delà des frontières, du fait de la mondialisation. Les pourcentages de chacun de ces flux et leurs évolutions respectives nous informent sur le rôle que les métropoles jouent dans le développement local, régional, national ou international, mais également sur la relation d'interdépendance qu'elles entretiennent avec les territoires ruraux. Ces derniers ont besoin d'une demande alimentaire urbaine de relative proximité pour se développer, et l'épanouissement des villes a besoin de la vitalité des campagnes. Ces interactions mutuellement bénéfiques sont au cœur de l'aménagement du territoire et du développement régional. L'ambition légitime des métropoles d'entrer dans le cercle étroit des villes-mondes, qui s'inscrivent dans l'économie-monde, ne contredit pas leurs responsabilités dans le développement local et régional.

DES EXPÉRIENCES URBAINES EN MATIÈRE DE STRATÉGIE ALIMENTAIRE ET D'AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE MARQUÉES PAR LA DIVERSITÉ

L'échantillon des 30 métropoles et grandes villes que nous présente France urbaine est, pour qui s'intéresse au système alimentaire et à sa nécessaire évolution, un échantillon remarquable à plusieurs titres.

Il montre la diversité des expériences de chacune des métropoles : diversité des initiatives des acteurs locaux, diversité des formes de « gouvernance alimentaire » des collectivités, diversité des stratégies et des politiques publiques, diversité des dynamiques territoriales. Derrière les projets, excellemment choisis par chacun des contributeurs et présentés dans chacune des fiches, il y a un grand nombre d'initiatives pionnières qui montrent la créativité des acteurs du système alimentaire. Les actions qui sont présentées illustrent bien les efforts, les dynamiques et les chemins de transition vers une alimentation plus durable et plus responsable.

La valeur pédagogique de ces contributions est également notable : au-delà du bénéfice local, elles permettent à ces expériences de livrer des enseignements utiles pour d'autres acteurs et d'autres territoires. Or, avec un système alimentaire aujourd'hui largement mondialisé et laissant à désirer, nombreux sont ceux qui sont prêts à s'engager derrière ces pionniers dans les chemins de transition pour améliorer les performances sociales, environnementales et culturelles des systèmes alimentaires territoriaux.

DE LA FORCE DU RÉSEAU POUR ESSAIMER LES BONNES PRATIQUES

Au-delà des apports de chacun des contributeurs – métropoles et grandes villes –, France urbaine a la possibilité de faire jouer un « effet réseau ». En effet, le réseau, qu'elle a la mission d'animer, a le double avantage de représenter près de la moitié de la population française et de réunir tous les membres d'une même famille qui, malgré sa diversité, doit faire face à des problématiques et des défis communs. Les conditions sont réunies pour échanger, apprendre les unes des autres. De fait, dans le champ alimentaire, nombreux sont les sujets et les questionnements communs. Une innovation organisationnelle, sociale ou plus technique, apparue quelque part dans une métropole du réseau, peut donner des idées à une autre communauté urbaine, des enseignements tirés d'une initiative ou d'une expérience peuvent circuler avec profit... Une fois choisies par les membres du réseau les principales questions en quête de réponses, les échanges peuvent s'engager sur les innovations et expériences de chacun des contributeurs. Un mécanisme d'échanges et de communication pourra permettre à chacune des métropoles de faire valoir ses avancées et de bénéficier de celles des autres.

Au-delà de la diversité et de l'échange, il y a ce que ces 30 grands acteurs nationaux et possibles grands partenaires internationaux peuvent faire, construire et exprimer ensemble. Plusieurs des grands défis contemporains ont à voir avec le système agricole et alimentaire : l'emploi – 50% du travail humain mondial se trouvent dans le système alimentaire –, la santé – déficits et déséquilibres alimentaires se côtoient, les alertes sanitaires se multiplient –, le climat – 30 % des émissions mondiales de GES émanent du système alimentaire –, la gestion des ressources naturelles – 75% des eaux douces sont consommées dans ou par le système alimentaire mondial, principalement par les activités agricoles... La construction d'une vision partagée et la mise en œuvre de collaborations, voire d'actions communes, peut décupler les capacités de lutte contre les externalités négatives d'un système alimentaire largement mondialisé, mais aussi renforcer la capacité d'engagement des métropoles et grandes villes sur des chemins de transition et, ce faisant, de défendre une excellence renouvelée de nos cultures alimentaires et culinaires.

LES VILLES FRANÇAISES ENGAGÉES À L'INTERNATIONAL POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

Enfin, France urbaine et ses membres, forts de l'image de notre pays en matière d'agriculture et d'alimentation et de leur volonté de promouvoir une transition alimentaire, ont un rôle important à jouer sur la scène internationale. Les villes et les régions se doivent ensemble de défendre les territoires urbains et ruraux, des territoires socialisés, gouvernés et aménagés. Elles ont commencé à le faire avec le Pacte de Milan, porté par l'International Urban Food System (IUFN), signé par certaines métropoles françaises à l'occasion de l'exposition universelle en octobre 2015, et qui fait écho à la Déclaration de Rennes « Pour des systèmes alimentaires territorialisés », portée par Régions de France.

Ce plaidoyer doit être porté dans les processus de négociation internationale et s'installer au cœur des organisations intergouvernementales. Il faut replacer au cœur des territoires une part grandissante du système alimentaire et permettre aux citoyens et aux acteurs économiques de reconfigurer progressivement des systèmes alimentaires territorialisés. Cette reterritorialisation est une clé de la relance des économies territoriales et de l'accélération d'un mouvement de transition vers une alimentation responsable et durable. ■



L'AGRICULTURE URBAINE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 2^e Métropole française après Paris (3 150 km², 92 communes)
- 1 840 000 habitants
- 1^{er} port de France
- 56% par des zones naturelles, 21% agricoles et 23% urbaines.
- 1 Parc National (calanques),
1 grand site (Sainte-Victoire) et
3 Parcs Régionaux (Camargue, Luberon, Alpilles)
et 1 projet de Parc (Sainte-Baume)
- 1^{er} département maraîcher de France et 2^e en
production de fruits AOC et AOP viticoles et
oléicoles (recensement général agricole 2010)
- 18% des surfaces agricoles en bio
- 10% de la production agricole consommée
localement
- 2 500 exploitations agricoles
13 000 emplois
189 millions d'euros de chiffre d'affaires

La métropole Aix-Marseille-Provence est unique. Plus vaste métropole de France et deux fois plus grande que celle de Londres, elle rassemble sur un même territoire des espaces agricoles, urbains et industriels. Attractive, dynamique et touristique, elle se situe au premier rang des zones exportatrices vers la Méditerranée grâce à son port, le premier de France. Métropole jeune, elle sait qu'elle doit protéger ses espaces naturels face à une urbanisation en plein essor. Ses ressources naturelles et renouvelables (soleil, mer, vent, terres arables, eau, terroir) sont un atout majeur et l'ingénierie est présente pour les valoriser.

Engagée depuis fin 2016 dans un PAT en partenariat avec le département des Bouches-du-Rhône et le Pays d'Arles, elle a mis l'alimentation durable au cœur de sa stratégie.

Le comité de pilotage du projet est co-présidé par la métropole et le Pays d'Arles. En sont également membres, notamment et de manière prépondérante, le département, la région et l'Etat (DRAAF et DREAL), et la Chambre d'agriculture. Pendant trois ans, près d'une centaine d'acteurs du territoire (publics et privés) sont amenés à développer une stratégie globale et cohérente à travers 5 axes prioritaires dans une gouvernance partagée.

1. Développer un projet agricole adossé à une stratégie alimentaire territoriale ;
2. Favoriser une agriculture locale, saine et de qualité ;
3. Préserver les terres agricoles et les agricultures de Provence ;
4. Rapprocher les producteurs, transformateurs et consommateurs en structurant les filières ;
5. Promouvoir le régime méditerranéen et les terroirs qui font la notoriété du territoire.

Le PAT recensera les bonnes pratiques à l'échelle de son territoire et les fera essayer autant que possible. Les actions engagées par Marseille dans le cadre de l'agriculture urbaine avec les fermes pédagogiques et les jardins collectifs, sont d'excellents exemples de liens bénéfiques entre producteurs et consommateurs.

Projet 1



Marseille pionnière avec ses structures de sensibilisation au monde agricole et à la nature

De 1980 à 2004, la ville de Marseille s'est dotée de trois fermes pédagogiques municipales. Équitablement réparties sur le territoire communal, elles témoignent de la volonté de la ville à la fois de sensibiliser ses habitants aux enjeux agricoles et environnementaux, et de préserver un patrimoine soumis à une forte urbanisation.

Le fossé qui sépare les enfants des zones urbaines de la nature est tel qu'ils n'ont ni la conscience de leur dépendance alimentaire par rapport au monde agricole, ni celle de leur appartenance à la nature, au monde du vivant. Les fermes pédagogiques telles qu'imaginées par la ville de Marseille contribuent à combler ce fossé : véritables exploitations agricoles implantées sur d'anciens domaines bastidaux, elles constituent un moyen très concret de renouer le contact entre les (jeunes) citadins et le monde rural.

Les trois fermes sont gérées par des agriculteurs délégués de service public, en lien avec une équipe municipale d'éducateurs à l'environnement. Majoritairement orientées vers les scolaires et les centres de loisirs, elles accueillent également un public familial lors d'ouvertures festives ou pour la vente des produits fermiers, plébiscitées par les Marseillais.

L'ensemble de la production des trois exploitations est en effet écoulé en circuits courts : vente directe à la ferme, AMAP, restaurateurs marseillais... La ferme pédagogique du Collet des Comtes (domaine de 3 ha dans le 12^e arr.), et la ferme pédagogique du Roy d'Espagne (domaine de 2,5 ha dans le 9^e arr.) proposent des cultures maraîchères variées. Quant à l'activité de la ferme pédagogique de la Tour des Pins (6 ha dans le 14^e arr.), elle se concentre sur l'élevage caprin et la production de produits laitiers. Les contrats de délégation de service public de la ville imposent que les productions respectent les principes de l'agriculture biologique.

Que ce soit pour leur dimension éducative, économique, alimentaire, sociale, ou écologique, ces structures au fonctionnement inédit participent, depuis plus de 30 ans, à la stratégie municipale de développement durable, et constituent des outils innovants que la ville de Marseille entend préserver et développer.

Projet 2



Des parcelles collectives pour jardiner en ville

Pour répondre à une demande citoyenne toujours plus forte, la ville de Marseille s'est engagée depuis une dizaine d'années dans une politique de développement des jardins collectifs – partagés et familiaux – sur son territoire.

La ville de Marseille a adopté en mars 2010 une « Charte des jardins partagés marseillais » afin de développer ce type de jardins et répondre à des démarches citoyennes de plus en plus nombreuses. Elle intervient soit en amont en favorisant l'intégration de parcelles de jardinage collectif dans les nouveaux projets d'espaces verts ou d'aménageurs, ou en réponse à la demande d'habitants à la recherche d'un terrain pour assouvir leur désir de jardinage et d'échanges citoyens. La ville de Marseille scrute alors les délaissés de voirie, pieds d'immeubles, friches urbaines, ou encore réserves foncières en attente de projet, susceptibles d'être aménagés en jardins partagés. Elle propose également un accompagnement méthodologique et une aide technique aux porteurs de projets. L'implication forte des habitants est au cœur de cette démarche. Les jardins partagés favorisent en effet les rencontres entre les générations et les cultures, réinventent les rapports entre voisins, facilitent les échanges d'expériences et de savoirs, et développent l'esprit de solidarité. Ils contribuent également à l'embellissement de la ville et à la préservation de la biodiversité car la « Charte des jardins partagés marseillais » impose un jardinage respectueux de l'environnement.

Marseille compte 52 jardins partagés, et 10 autres sont en cours de création. 35 de ces jardins sont implantés sur des terrains municipaux, pour une superficie totale de 4,5 hectares.

Également consciente de l'utilité sociale des jardins familiaux, la ville de Marseille développe ce dispositif sur son territoire. Elle compte 12 jardins familiaux, dont 4 sur des terrains municipaux. Deux autres jardins familiaux sont en cours de création par la ville, sur deux secteurs en couverture de la nouvelle rocade de la cité phocéenne. Les jardins familiaux couvrent 24 hectares du territoire marseillais.



COMMUNAUTE URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

PROJET AGRICOLE 2017-2021

Deuxième agglomération des Pays-de-la-Loire et troisième ville du Grand Ouest, Angers Loire Métropole a la particularité de se situer à l'interface de plusieurs régions agricoles et au centre d'un réseau hydrographique dense. Ces composantes sont le socle de la diversité agricole du territoire. L'élevage et le végétal spécialisé en sont les fleurons.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 271 405 habitants (INSEE, RP 2013)
dont 150 000 habitants pour Angers
- 30 communes (31 au 1^{er} janvier 2018)
- Superficie de la CU : 550 km²
- Surface Agricole Utile (SAU) : 27 000 ha soit 53% de la surface de la CU dont 9,5% en agriculture biologique
- Surfaces cultivées sur la CU : 49,7% en prairies, 40,5% grandes cultures et 9,8% cultures spécialisés (maraîchage - horticulture - pépinière - arboriculture - semences - vigne)
- 343 exploitations agricole dont 30% des entreprises pratiquent la vente directe
- Filière « Végétal spécialisé » : VEGEPOLYS, pôle de compétitivité à vocation mondiale
- Constat : d'ici à 7 ans, ce sont en moyenne 50% des entreprises qui seront concernées par un départ en retraite d'un chef d'exploitation
- Engagement : sur les dix ans à venir, la collectivité s'est engagée au travers de son PLUi à consommer en moyenne moins de 66ha/an

Via son projet de territoire 2016-2030, Angers Loire Métropole a repositionné la politique agricole au cœur de ses ambitions au travers d'objectifs tels que : préserver et valoriser les ressources naturelles, garantir les équilibres entre les zones urbanisées, zones agricoles et naturelles, faire de la région angevine un « jardin partagé » porteur de cohésion sociale, favoriser une alimentation de qualité et de proximité...

Un premier projet agricole 2009-2015 a été élaboré par la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, à l'occasion des travaux du SCoT.

Plus que le précédent, le projet agricole 2017-2021 est le fruit d'une co-construction entre Angers Loire Métropole et la Chambre d'agriculture, et d'une consultation sous forme d'ateliers avec les acteurs du monde agricole, mais aussi de l'enseignement supérieur et de la recherche (producteurs, transformateurs, logisticiens, etc...). Il fixe les principes suivants :

1. Équilibrer les usages du foncier ;
2. Transmettre des entreprises et des savoir-faire, mobiliser des actifs et leurs compétences ;
3. Contribuer au développement et à la performance économique des entreprises agricoles ;
4. Structurer une offre alimentaire de proximité ;
5. Maintenir une dynamique vertueuse entre protection de l'environnement et pratiques agricoles ;
6. Promouvoir les agricultures du territoire, et le dialogue ville/campagne.

Dans l'esprit de la co-construction qui a guidé l'élaboration et l'écriture de ce document, Angers Loire Métropole et la Chambre d'agriculture assureront un suivi partagé de sa réalisation tant au niveau politique que technique qui se traduit par une convention partenariale.

Projet 1



© Ville d'Angers - Th. Bonnet

Un PAT tourné vers la structuration d'une offre alimentaire de proximité

Une enquête menée par l'École Supérieure d'Agricultures (ÉSA) pour ALM et la Chambre d'Agriculture le confirme : l'acte d'achat est conditionné par des critères qui ne se limitent pas au prix (qui ressort 3^e en tant que critère de sélection des produits). Consommer local, de saison et de qualité sont les premières motivations dans l'achat de produits alimentaires pour les habitants du territoire.

Ayant déjà œuvré au développement des circuits courts au cours du précédent projet agricole, ALM et la Chambre d'Agriculture souhaitent mettre en œuvre avec les acteurs du territoire une stratégie alimentaire à l'échelle de la Communauté urbaine et conduire un programme d'actions pour l'atteindre.

Pour le territoire d'ALM, il s'agit de conduire une réflexion stratégique sur « comment mieux alimenter le territoire ? » et « comment maintenir et/ou développer une agriculture locale pour y parvenir ? ». Après avoir établi un diagnostic du besoin en matière d'alimentation et de l'offre disponible « Produits », autant via des circuits courts que des filières longues de proximité, les acteurs s'attacheront à définir une stratégie territoriale de l'alimentation et mettre en place un plan d'actions partagé, de la production à la consommation.

Les objectifs de ce PAT sont les suivants :

- **Établir un diagnostic alimentaire partagé :**
 - En estimant le besoin alimentaire du territoire autant pour les individus consommateurs que pour la restauration collective ;
 - En répertoriant des initiatives existantes sur les questions alimentaires.
- **Définir une stratégie alimentaire et un programme d'actions pour le territoire :**
 - En mettant en lien acteurs publics et privés autour de la question alimentaire : collectivités, producteurs, transformateurs, distributeurs, économie sociale et solidaire, financeurs, associations, citoyens, etc. ;
 - En définissant et en choisissant une stratégie partagée et un programme d'actions au regard du diagnostic établi.

- **Mettre en œuvre un programme d'actions pour la stratégie alimentaire choisie pour le territoire intégrant notamment des actions déjà développées :**
 - En répertoriant l'offre « en produits agricoles locaux », sa disponibilité, sa diversité et ses modes de transformation et de distribution ;
 - En poursuivant le travail d'enquête des étudiants de l'ÉSA pour mieux cerner les attentes des consommateurs ; en développant des actions identifiées au service de la stratégie.

Projet 2



© Ville d'Angers - Th. Bonnet

Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)

La zone horticole et maraîchère de Sainte-Gemmes-sur-Loire/Les Ponts-de-Cé est un secteur de production dynamique disposant d'une position stratégique aux portes de la ville d'Angers. Cette localisation induit toutefois de fortes pressions foncières et spéculatives.

Le développement et l'accueil des entreprises nécessitent de sécuriser durablement la vocation agricole du foncier. L'Association Pôle Végétal Loire Maine (groupement des professionnels de la zone) a initié la demande de mise en place, en mars 2016, d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) d'environ 650 ha qui est soutenue et portée par Angers Loire Métropole.

L'objectif est de protéger l'activité agricole par un classement en ZAP, outil de portée supérieure au document d'urbanisme. Cela donnera aux entreprises futures ou à celles déjà en place des perspectives certaines pour asseoir leur développement et leurs investissements. Les prix du foncier seront également mieux maîtrisés.

Pour cela, plusieurs étapes sont prévues :

1. Concertation entre collectivités/profession agricole/partenaires institutionnels (Services de l'Etat – Chambre d'Agriculture – INAO – Association Pôle Végétal Loire et Maine) pour partager le projet et caler la procédure ;
2. Proposition de périmètre et sa justification ;
3. Accord des collectivités (communes et ALM) ;
4. Avis écrit des différents partenaires associés (INAO – Chambre d'Agriculture et CDOA)
5. Enquête publique ;
6. Délibération des collectivités et arrêté préfectoral.



GRAND BESANÇON



RURBANITÉ – UN ATOUT DU DÉVELOPPEMENT DANS LE GRAND BESANÇON : UNE NOUVELLE AGRICULTURE À LA CLÉ

Plus grande agglomération du territoire franc-comtois, située au cœur de l'Europe Occidentale sur l'axe Rhin-Rhône, à deux pas de la Suisse, aux portes du massif jurassien, le Grand Besançon occupe une position privilégiée au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'agglomération est composée de 69 communes et de Besançon, entourée de 7 collines, ville centre surnommée la Petite Rome. Sa topographie lui confère des vertus spécifiques c'est pourquoi sa population y ait majoritairement néo-rurale ou néo-urbaine. Conscient des enjeux liés à la transition énergétique et à la sauvegarde des surfaces agricoles, le Grand Besançon mène une politique ambitieuse, auprès de ces citoyens, pour chacun s'approprie son territoire.

Pour y répondre, la collectivité propose une nouvelle forme d'agriculture portée comme étant un stimuli social, environnemental et économique.

En effet, l'un des enjeux actuels des territoires repose dans leur capacité de résilience sociale, environnementale et économique face aux urgences liées au développement durable -locales comme globales- et en particulier face à l'autonomie alimentaire. C'est pourquoi, le territoire du Grand Besançon met en place des synergies efficaces et vertueuses bénéficiant d'un tissu rural vivant et d'un pôle urbain bisontin actif. Ainsi, l'Agglomération et la Ville de Besançon jouent la carte de la rURbanité, atout majeur, pour développer l'attractivité de son territoire. L'agriculture a toujours été prégnante tant dans la ville que dans son l'Agglomération. Cependant, en 20 ans, ce sont 16 % des surfaces agricoles qui ont disparues.

Dans ce contexte, il est crucial de repenser la place de l'agriculture et à l'opportunité qu'elle permet pour la création d'une économie circulaire sur le plan alimentaire. Fort de ce constat, Besançon s'implique, pour le plus grand nombre, depuis la production jusqu'à la consommation alimentaires, en adéquation avec les enjeux sociétaux et sociaux qui s'y réfèrent. C'est d'ailleurs grâce

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 70 communes dans le Grand Besançon
- 190 000 habitants dans le Grand Besançon, dont 120 000 habitants à Besançon
- En 2016 : renouvellement du label Citer'gie Gold
- En 2010, Besançon est nommée Capitale Française de la biodiversité
- En 2017, Besançon désignée pour accueillir le siège de l'Agence Régionale de la Biodiversité
- 1/3 de la superficie de la Ville de Besançon (6000 ha) couvert par des milieux naturels forestiers et ouverts aux projets écologiques

à des choix politiques comme celui-ci que la Ville de Besançon a obtenu en 2016, le Citer'gie Gold, label européen d'excellence en matière de transition énergétique. Pour exemple, le PAT, le Projet Alimentaire Territorial dont s'est doté le Grand Besançon en 2017, prend en compte les filières locales et s'est fixé comme objectif de basculer d'une part économique marginale à des volumes conséquents, tout en garantissant une offre accessible à tous. Il permet notamment de favoriser l'accès aux produits locaux -en restauration collective, individuelle, chez soi et hors domicile- à un public élargi et varié. La qualité de vie c'est aussi la qualité de l'air, ce projet donne des lignes directrices concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Projet 1

Refonder terroirs et jardins : le projet SAUGE

Dès 2004, le Grand Besançon et la Ville de Besançon se sont engagés dans une démarche visant à dynamiser les activités agricoles avec le projet SAUGE – Solidarité Agricole et Urbaine pour des Gains Economiques environnementaux et en termes d'emplois –.

En 2010, le Grand Besançon, la Chambre interdépartementale d'Agriculture, le lycée agricole de Dannemarie, la Ville de Besançon, le Conseil Départemental du Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'AFIP, l'Association pour Favoriser l'Insertion Professionnelle Bourgogne-Franche-Comté se sont engagés, à travers une Charte de l'agriculture, à amplifier les objectifs de SAUGE et à favoriser le développement durable en agriculture. Un comité de pilotage se tient deux fois par an.

Cet engagement débouche notamment, en 2013, avec la mise en place d'une pépinière d'entreprises agricoles d'agglomération. Elle permet le soutien de trois porteurs de projets durant trois ans pour tester et perfectionner leur modèle technique, économique et commercial. Des actions foncières sont conduites au profit de porteurs de projets issus de cette pépinière.

Une enquête, réalisée en 2016 auprès des communes sur l'approvisionnement de leur restauration collective, a également permis d'estimer les besoins de ces dernières, et ce dans le but d'implanter une légumerie qui manque à la chaîne de production/transformation/distribution.



© CACB

Projet 2

L'engagement constant de Besançon en faveur des citoyens

Besançon fait le choix de faire fructifier toutes les zones exploitables de la Ville. Alors même qu'elle avait déjà une histoire dans ce domaine, elle s'ouvre aux formes actuelles d'agriculture. Le territoire avait facilité l'implantation des jardins familiaux (450 parcelles sur 20 sites), partagés (8 sites) et depuis 10 ans des vergers partagés, ruchers ou poulaillers partagés, des vignes (dont une vigne municipale de 30 ares en 2010 – bio dès 2016), l'écopâturage (un troupeau de 67 chèvres en régie), des exploitants agricoles en collectif ou individuel... Le tout sur les espaces communaux ou publics. Une action foncière est conduite au profit de projets en maraîchage et fruits. En 2017, ce sont 5 ha de terrains appartenant à la Ville de Besançon qui sont en cours de conventionnement pour deux maraichères issues de la pépinière intercommunale. Une politique de dissémination de marchés de quartier en a permis l'installation.

Une dynamique incitant à la restauration de vergers privés est enclenchée depuis 2013. 1,6 ha vergers sont gérés par la Ville de Besançon en convention avec les propriétaires. L'Association « Colline en tête » gère ces espaces et offre à ses adhérents un accès à la nature et une ressource en fruits. L'effet « boule de neige » joue à plein et incite les propriétaires de vergers voisins à se réapproprier l'espace public.

Cette stimulation autour de la production alimentaire s'étend en pied d'immeubles. Un groupe d'habitants qui souhaite cultiver une parcelle de terrain sur l'espace public ou appartenant à du foncier privé communal peut bénéficier du dispositif « permis de végétaliser ». Pour l'année 2017, dispositif novateur a permis la réalisation de 16 projets – jardins et vergers partagés principalement – dans les quartiers prioritaires. Deux ateliers participatifs se sont déroulés en 2016 et se prolongent annuellement. Ils ont permis la co-construction d'une charte environnementale et surtout une grande effervescence autour de l'envie de « Cultiver ».

C'est donc toute une culture de la culture que proposent la Ville de Besançon et son Agglomération.



© Ville de Besançon



BORDEAUX MÉTROPOLE



FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES

VERS UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ AU PROJET URBAIN MÉTROPOLITAIN

Située près de la côte atlantique, Bordeaux est la préfecture du département de la Gironde et le chef-lieu de la région Nouvelle Aquitaine. Nœud routier et autoroutier important de la façade Atlantique, Bordeaux est un passage obligé pour se rendre de Paris et de l'Europe du Nord à la façade atlantique de l'Espagne. Traversée par la Garonne, fleuve qui, avec la vigne, a fait autrefois le développement économique de la région bordelaise, la métropole est un territoire urbain dont le PLU affiche aujourd'hui pour objectif le maintien d'au moins la moitié de la superficie en espaces naturels et agricoles, au bénéfice d'un cadre de vie de qualité.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- **Nombre d'habitants :**
 - commune : 246 586 à Bordeaux (2013)
 - métropole : 760 956 (2014)
 - région Nouvelle Aquitaine : 5 879 144 (2014)
- **Nombre de collectivités sur Bordeaux Métropole : 28 communes**
- **Superficie du territoire :**
 - la ville de Bordeaux : 49,36 km²
 - la métropole : 579,27 km² soit 58 000 ha dont 50% en espaces naturels et agricoles
- **27,7% de la population de Bordeaux Métropole est concentrée à Bordeaux. La métropole concentre 49,8% de la population du Département de la Gironde et plus de 13% de la population de la Région Nouvelle Aquitaine.**

Bordeaux Métropole mène depuis 2011 une action en faveur des agricultures urbaines sur son territoire, avec un double objectif : une valorisation de ses espaces de nature dans une logique de gestion durable et une contribution à la sécurité alimentaire de ses habitants. Avec un jour d'autosuffisance alimentaire par rapport à la production locale annuelle, le défi de la métropole est de recréer une économie circulaire dynamique autour de l'alimentation, la production et la consommation locales. Cette nouvelle économie doit être solidaire et sociale, participer au plan climat de la métropole, satisfaire une exigence environnementale élevée, participer à la santé des habitants et rester accessible à tous. Elle doit aussi aboutir à une reconnaissance locale de la profession agricole et s'intégrer au projet urbain global de la métropole. Enfin, elle est partie prenante du nouveau conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) créé en 2017.

Si depuis 2011, la métropole soutient fortement les projets d'installation et de conversion en agriculture biologique, volonté qui sera amplifiée en 2018 par l'adoption d'une délibération cadre en matière de politique agricole permettant de multiplier les formes de soutien direct et indirect aux agriculteurs, en complément des dispositifs départementaux et régionaux. Dans l'esprit la politique métropolitaine vise à :

- Préserver les surfaces agricoles (PLUi) et contribuer à une mise en valeur agricole croissante des espaces en friches ;
- Développer une agriculture durable, diversifiée et respectueuse de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la variété de nos paysages, à la protection de la trame verte et bleue et des ressources naturelles ;
- Maintenir les entreprises agricoles et soutenir la création d'entreprises agricoles nouvelles de formes variées, accompagnement et couveuse agricole ;

- Portage foncier ;
- Soutien à des structures professionnelles de formation et d'accompagnement techniques pour aider au développement des pratiques bio ;
- Développer les circuits courts et de proximité en recherchant la cohérence dans le maillage du territoire ;
- Rapprocher les agriculteurs et les citoyens en suscitant des habitudes de consommation favorables aux produits locaux et de saison et en assurant la promotion du monde agricole.

Projet

Paysans de la Métropole – Biennale d'architecture et de design AGORA 2017

Dans le cadre de la biennale d'architecture AGORA 2017 dont le thème était « Les paysages », Bordeaux Métropole a souhaité mettre en avant le rapport organique entre paysage et paysans, ces derniers étant les principaux façonneurs des premiers. L'enjeu était de mettre en avant les agriculteurs du territoire qui, tous les jours, construisent et gèrent des paysages que les urbains traversent sans forcément avoir conscience des hommes qui les produisent. Le public cible était donc tout à la fois les habitants, les élus et les techniciens des collectivités.

Le projet s'est articulé en trois volets : une exposition photo mettant en valeur les formes des paysages agraires métropolitains ; un film documentaire constitué de 14 portraits de paysans de la ville expliquant leur rapports aux paysages et à l'urbanité ; une conférence débat où deux experts ont échangé avec trois des paysans filmés.

Les 14 portraits ont tenté de rendre compte de la diversité des agricultures urbaines : types de production, genre et histoire personnelle des exploitants, modes de production, etc. La forte fréquentation des trois volets du projet incite la métropole à faire tourner le projet dans les 28 communes en 2018, pour sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux de l'agriculture urbaine et valoriser les réalisations métropolitaines dans ce domaine.

L'objectif était également de valoriser les exploitants agricoles et leurs productions auprès des habitants en développant la logique des circuits courts. De ce point de vue, les retombées sont incontestables pour les agriculteurs. Incidemment, la métropole souhaitait également donner à voir le quotidien de ces acteurs du paysage que sont les paysans, au-delà des clichés : ils sont des acteurs économiques, créateurs de ressources alimentaires et d'emplois mais ils sont également dépositaires de responsabilités sociales dont tous sont conscients.

Les paysans métropolitains sont les garants d'une alimentation de qualité durable et sont à ce titre pleinement investis dans le bien être et la santé publique. Mais ils sont aussi des gestionnaires avisés des espaces naturels et agricoles et



assument leur responsabilité environnementale. Enfin, tous ont indiqués être soucieux du lien social et particulièrement ceux commercialisant leur production en circuits courts. Au final c'est un tableau de paysans urbains pleinement investis dans la vie de la cité qui ressort de cette expérience de valorisation. Car au métier près, ce sont des urbains soucieux des aménités de la ville qui se sont révélés.

La dynamique va se poursuivre sous la forme d'une étude à plus long terme menées par un anthropologue afin de multiplier les portraits de paysans (30 entretiens et portraits) dont le but est de valoriser la parole des paysans métropolitains. Ce travail de collecte et d'analyse donnera lieu en 2019 à une publication et potentiellement un autre documentaire. L'idée est ici de généraliser l'expérimentation de valorisation de ces acteurs tant dans leurs parcours, leurs expériences que dans leurs métiers, leurs productions et leur réussite économique, leur rapport à la ville et leur insertion sociale.



BREST MÉTROPOLE



PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE

Brest métropole, métropole de l'Ouest breton, intercommunalité historiquement intégrée (communauté urbaine dès 1973), conduit une politique ambitieuse d'aménagement et de développement.

Son dernier PLUi, approuvé en 2014, tient ainsi lieu de PLH, de plan de déplacements urbains et de plan climat énergie territorial. Il décline sur le territoire métropolitain les objectifs du SCoT du Pays de Brest porté par le pôle métropolitain.

Le modèle de développement prévu dans le SCoT et dans le PLU « facteur 4 » prévoit des objectifs ambitieux de production de logements et de locaux économiques en renouvellement urbain, de densification de l'urbanisation, et de préservation des terres agricoles.

L'activité agricole reste largement présente sur le territoire de la métropole et représente 43% des surfaces, si bien que l'activité génère 34 millions d'euros de chiffre d'affaires. 42% des exploitations sont par ailleurs majoritairement axées sur le maraîchage et l'horticulture. La présence de nombreux serristes est une caractéristique forte du territoire.

Il s'avère également que l'activité agricole est adossée à une industrie agroalimentaire puissante. En Finistère, la Bretagne a vu ainsi grandir certaines de ses plus belles réussites industrielles, avec des entreprises qui exportent partout dans le monde. L'agriculture est ainsi une activité économique importante, mais elle constitue aussi une dimension essentielle de l'indépendance alimentaire et elle assure l'entretien et la mise en valeur des paysages.

L'objet de l'intervention - encore récente de Brest métropole - dans le champ du foncier agricole vise ainsi à pérenniser l'activité agricole sur le territoire, en la conciliant avec une urbanisation maîtrisée.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- Brest : 143 000 habitants
- Brest métropole : 207 000 habitants
218 km²
- Aire urbaine : 400 000 habitants
- 8 communes
- 1 PLUi
- 215 exploitations, 285 actifs non salariés et 997 ETP de salariés agricoles
- Près de 30% des exploitations commercialisant en circuit court

Projet 1

Une action foncière au service de l'agriculture

En appui aux objectifs de réduction de la consommation des terres agricoles qu'elle a affichés dans son PLU et traduits dans son zonage comme dans ses actions et opérations d'aménagement, Brest métropole s'est lancée en 2012 dans une démarche nouvelle visant à compenser, au moins partiellement, les pertes de foncier des agriculteurs en zones à urbaniser.

Le mécanisme est le suivant : Brest métropole se rend propriétaire – par voie amiable ou par préemption - de foncier agricole pérenne (zonages A ou N), lequel est ensuite mis à disposition par bail rural d'agriculteurs impactés par les opérations d'urbanisation publiques prévues dans les zones à urbaniser (zonages AU). Les modes d'acquisition de foncier agricole par Brest métropole sont diversifiés et privilégient de plus en plus les démarches amiables et globales (acquisitions globales d'exploitations sans successeur par exemple). Ils s'appuient sur un diagnostic agricole régulièrement actualisé et sur un partenariat étroit et solide avec la Chambre d'agriculture et la SAFER.

L'attribution du foncier – une fois acquis – aux agriculteurs impactés est effectuée de manière concertée en cellule foncière et selon une grille de critères.

Les quelques situations les plus complexes (fort taux de surface agricole utile impacté, inquiétudes quant à l'avenir même de l'exploitation...) sont priorisées, notamment dans les parties du territoire métropolitain où l'acquisition de foncier agricole de compensation est la plus contrainte (marché de foncier agricole plus tendu).

En parallèle, via le tableau de bord annuel de l'urbanisation, Brest métropole donne chaque année de la visibilité quant à la date prévisionnelle d'ouverture à l'urbanisation à l'ensemble des agriculteurs qui travaillent dans les zones à urbaniser, sur du foncier privé ou sur des réserves foncières lesquelles sont systématiquement louées à titre précaire.

Cette démarche se fait ainsi en lien étroit avec le modèle d'urbanisation négocié avec les opérateurs privés développé par Brest métropole depuis de longue date, et qui constitue le complément indispensable de l'urbanisation sous maîtrise d'ouvrage publique (ZAC notamment).

Projet 2

Création d'une cellule foncière agricole locale

Pour lancer la dynamique de compensations, une cellule foncière agricole locale a été créée en 2012. Elle réunit notamment, autour de la Chambre d'agriculture et de la métropole, l'ensemble des acteurs institutionnels de la question foncière agricole, dont la SAFER et la DDTM, ainsi que les autres échelons territoriaux (conseil départemental, pôle métropolitain), permettant ainsi d'inscrire au maximum la démarche à une échelle plus vaste qui est celle des dynamiques résidentielles et économiques mais aussi celle des exploitations et des marchés alimentaires.

Au-delà des compensations agricoles, la cellule foncière se veut également comme un lieu d'échange global et de rapprochement des points de vue entre la métropole et le monde agricole sur tous sujets. Le dialogue, ainsi engagé via l'entrée « foncier », pourra ensuite potentiellement déboucher sur d'autres pistes opérationnelles.



© Franck Bétermin / Brest métropole



© Benjamin Deroche / Brest métropole



CLERMONT-FERRAND



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

ARTICULATION ENTRE URBAIN ET RURAL

La ville de Clermont-Ferrand est une capitale économique, universitaire, culturelle et sportive. Un Auvergnat sur dix réside à Clermont-Ferrand tandis qu'un sur quatre habite dans la communauté urbaine. Les volcans d'Auvergne, à proximité, représentent un patrimoine naturel d'exception qui contribue à forger l'identité collective. Clermont-Ferrand est la future métropole de l'Ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième région de France. C'est une ville moderne et dynamique empreinte d'une volonté forte : rapprocher le projet de ville des projets de vie.

Clermont Auvergne Métropole se caractérise par une forte composante péri-urbaine nécessitant de préserver les espaces naturels, forestiers et agricoles. Le SCoT du Grand Clermont, le PLU de la ville de Clermont-Ferrand, et le futur PLUi de la communauté urbaine renforcent la présence de la nature dans l'espace urbain.

Le développement d'activités péri-urbaines agricoles et la promotion de circuits courts constituent des objectifs du territoire en termes de développement économique. Ainsi le bio et les circuits courts sont à l'honneur dans les cantines scolaires de la ville de Clermont-Ferrand avec un aliment bio par jour et 40% des aliments issus de l'agriculture durable. De même, 100% du pain servi dans les restaurants scolaires est fabriqué à partir de farines issues de la région Auvergne.

Actuellement, une réflexion globale est en cours à l'échelle du SCoT, notamment à travers le PAT piloté par le Grand Clermont et le PNR du Livradois Forez et dont Clermont Auvergne métropole est partie prenante, tout comme la DRAAF et de l'ADEME.

L'objectif est de co-construire une stratégie alimentaire et territoriale et un plan d'actions pour :

- développer la consommation de produits locaux, sains, de qualité et accessibles à tous ;
- structurer des filières de production agroalimentaire pour dynamiser l'économie locale ;
- développer les modèles de production rémunérateurs pour l'agriculteur et respectueux de l'environnement.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- **Nombre d'habitants :**
 - ville de Clermont-Ferrand : 145 520
 - Communauté urbaine Clermont Auvergne métropole : 290 000
- **21 communes dans la communauté urbaine Clermont Auvergne métropole**
- **Superficie :**
 - ville de Clermont-Ferrand : 42,67 km²
 - Communauté urbaine Clermont Auvergne métropole : 300,62 km²

Ce projet permettra aussi de travailler sur le lien entre les différentes parties du territoire, notamment entre les zones urbaines et rurales. Ce lien sera renforcé dans le cadre du passage de Clermont Auvergne Métropole en métropole le 1^{er} Janvier 2018, avec la signature d'une convention des territoires autour de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture et, plus particulièrement, des circuits courts.

Promouvoir à la fois une agriculture saine, respectueuse de l'environnement et renforcer la présence de la nature dans l'espace urbain est un des objets majeurs du Schéma de transition énergétique et écologique (STEE) que Clermont Auvergne Métropole votera au cours du 1er semestre 2018.

Projet

La Ville en Partage - Réseau des Espaces Partagés

A la demande des Clermontois, la ville a mis en place des jardins familiaux avec l'aménagement de deux sites pour une superficie totale de 40 216 m², soit 172 parcelles sur le modèle des jardins ouvriers, dans des quartiers prioritaires de la ville. En 2010, un nouveau mode de culture apparaît avec une nouvelle demande de nature en ville ; c'est l'émergence des jardins dits « partagés ». La ville de Clermont-Ferrand s'investit alors en accompagnant leur mise en place.

Mais au-delà – et autour – du jardin, de nombreux projets participatifs voient le jour : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), Atelier Collaboratif (FabLab), Fédération des Associations de protection de l'environnement (FRANE), Conservatoire des Espaces Naturels, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Projet Autogéré de Réalisation Collective à Clermont-Ferrand en Oasis – PARCC Oasis, Jerecycle Park (ressourcerie)... Ces projets et réseaux vont alors se structurer, en 2015, pour devenir le « Réseau des Espaces Partagés ».

C'est le service Vie Associative de la ville qui anime ce réseau, avec pour objectif d'établir un dialogue entre les associations et la collectivité en vue de la co-construction de projets intégrés, adaptés et innovants dans une démarche collaborative et dans un esprit de communauté partagée.

Les membres de ce nouveau réseau qui possèdent des savoir-faire et le sens de l'innovation, se donnent pour mission de développer à la fois l'agriculture urbaine, la gestion des déchets, l'alimentation en circuits courts, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, l'ingénierie durable... Ils sont des acteurs de cohésion sociale, qui participent à la vie de la ville, à son évolution temporelle et spatiale. Leur implication est la clef de voûte du développement de la vie locale.

L'accompagnement de la ville se concrétise par la mise à disposition de terrain, le soutien financier, la co-construction de projets, l'organisation de journées thématiques, le lien avec les différents services de la ville, ou encore la mise en relation avec les structures qui peuvent les accompagner dans leurs projets.



A titre d'exemple, s'agissant du PARCC (Projet Autogéré de Réalisation Collective à Clermont-Ferrand) Oasis, ce ne sont pas moins d'une quarantaine d'associations, de particuliers bénévoles et même d'entrepreneurs de l'ESS qui travaillent à l'émergence d'un projet commun au sein de l'agglomération clermontoise. Au programme, sur cet espace de 4 400 m² mis à disposition par la mairie de Clermont-Ferrand sont mises en place des éco-constructions, des jardins partagés, de la permaculture... mais plus largement l'accueil de toutes les expériences valorisant des initiatives œuvrant dans l'intérêt du bien commun. Ainsi, une réunion improvisée autour de la thématique de la biodiversité a fait progresser la conception des premiers jardins entourés de murets en pierres sèches et surplombés d'une passerelle dans les arbres, du futur verger et espaces pour les ruches, de la plateforme de compostage et des méthodes d'analyse et de dépollution par les plantes de certaines parties du site. Le PARCC Oasis est ainsi un véritable lieu d'émergence de projets citoyens collaboratifs. Il favorise la proximité entre les personnes mais surtout il permet à tous – bénévoles, associations, structures ressources – d'imaginer et aborder le futur ensemble. Le PARCC Oasis a ainsi été sélectionné pour être présenté à Marrakech lors de la COP 22.



UN PROGRAMME GLOBAL D'AGRICULTURE URBAINE INTÉGRÉ AUX NOUVEAUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Dijon Métropole est la capitale de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Située sur un nœud stratégique ferroviaire et autoroutier proche de la capitale, Dijon bénéficie par ailleurs d'une double reconnaissance Unesco au titre des Climats du vignoble de Bourgogne et du repas gastronomique des Français avec la réalisation de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

Réussir la transition écologique constitue pour Dijon Métropole un défi majeur, notamment au niveau des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, qu'elle soit sauvage ou cultivée, qu'elle concerne les cœurs de ville ou les zones périurbaines du territoire. En matière d'agriculture périurbaine, ce défi se traduit par la mise en place d'un plan d'actions ambitieux visant à faire émerger des projets agricoles durables et intégrés aux enjeux du territoire.

Au-delà de cette ambition agricole, Dijon Métropole vise aujourd'hui à tendre vers l'autosuffisance alimentaire territoriale, dans un contexte d'excellence du territoire dans les

domaines de l'agro-écologie, du goût, de la gastronomie, de la vigne et du vin, de la nutrition et de la santé.

Ces enjeux s'inscrivent dans la dynamique de l'ouverture prochaine à Dijon de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, ainsi que du classement au patrimoine mondial de l'Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne.

Les objectifs opérationnels sont :

- préserver les terres agricoles aux abords des villes et mettre en place des installations agricoles économiquement viables,
- faire émerger des projets agricoles durables contribuant aux enjeux environnementaux du territoire, notamment au niveau des continuités écologiques,
- favoriser l'émergence de projets : innovants, expérimentaux en matière d'agro-écologie, alimentant les « circuits-courts », intégrant les productions locales à « haute valeur territoriale » emblématiques (truffes de Bourgogne, renaissance du vignoble dijonnais, cassis...),
- renforcer le lien entre agriculture et citoyens, en développant les approches citoyennes (réseau des jardins partagés, sciences participatives, actions événementielles, circuits-découvertes, plantations et vendanges citoyennes...), en soutenant la mise en place des circuits-courts en direction des habitants et de la restauration collective, en créant des « points de contacts » entre producteurs et habitants du territoire.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- **Nombre d'habitants :**
 - Dijon (ville) : 157 338 au 1^{er} janvier 2017
 - La métropole : 249 845
 - L'aire urbaine : 382 590
 - La région : 2 820 623
- **Nombre de projets conduits en matière d'agriculture périurbaine : 16**

Compte tenu de cette dynamique, du caractère transverse des actions menées, une gouvernance élargie est mise en place :

- démarche intégrée au sein de la collectivité, croisant les axes stratégiques des politiques publiques du territoire en matière d'agriculture, d'alimentation, de biodiversité et d'environnement, d'attractivité du territoire, de citoyenneté, d'éducation...
- partenariat étroit avec la gouvernance du monde agricole et ses filières,
- collaboration avec les partenaires de la recherche présents sur le territoire.

Le travail engagé se poursuit aujourd'hui avec la mise en œuvre d'un PAT. Il permettra de relier les actions déjà engagées ou en projet par la Métropole et les communes, avec une gouvernance élargie, rassemblant l'ensemble des acteurs (acteurs économiques, producteurs, transformateurs, collectivités territoriales et consommateurs-citoyens).

Projet 1

Domaine de La Cras et ferme de la Motte Giron

Pour contenir l'urbanisation et pour éviter la disparition des terres agricoles, la collectivité s'est portée acquéreur en 2013 du domaine de La Cras, situé sur les hauteurs de Dijon. La gestion des 166 hectares a été confiée à la Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or. Des comités et groupes de travail multiacteurs dédiés accompagnent la mise en œuvre de projets agricoles viables, respectueux de l'environnement, diversifiés, ouverts à l'expérimentation en agroécologie. Outre un domaine viticole, production de lentilles, cassissiers, vergers, truffière, rucher "sentinelle de l'environnement" sont en cours de mise en place.

Des sentiers de randonnées sont balisés, une signalétique explicative ainsi qu'une "Appli Ballade-Nature" dédiée sont en projet. Chaque année sur le site, un arbre est planté avec les familles pour chaque naissance d'un enfant né et habitant la Métropole : cette "Forêt des enfants" qui grandit peu à peu est une façon d'inviter concrètement les habitants à s'engager pour la préservation et la valorisation de la biodiversité du territoire.

Dans cette dynamique, Dijon Métropole s'est également porté acquéreur en 2017 de la Ferme de la Motte Giron, constituée d'un bâtiment d'exploitation idéalement situé et de 59 hectares de terres agricoles.



Projet 2

Dijon, Métropole viticole

Autrefois puissant et considéré comme produisant l'un des meilleurs vins de la région, le vignoble de Dijon a progressivement disparu. Aujourd'hui, la Métropole renoue avec son histoire et mène une politique de reconquête de son illustre terroir. L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco et l'ouverture prochaine de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, située au premier kilomètre de la Route des Grands Crus, renforcent l'importance de la vigne et du vin pour Dijon Métropole.

Ce projet, issu d'un portage multi-partenaires, associant étroitement les représentants des filières professionnelles et de la recherche, consiste à implanter et valoriser des espaces viticoles au cœur du territoire, alliant développement économique, enjeux environnementaux, recherche agro-écologique, rayonnement du territoire :

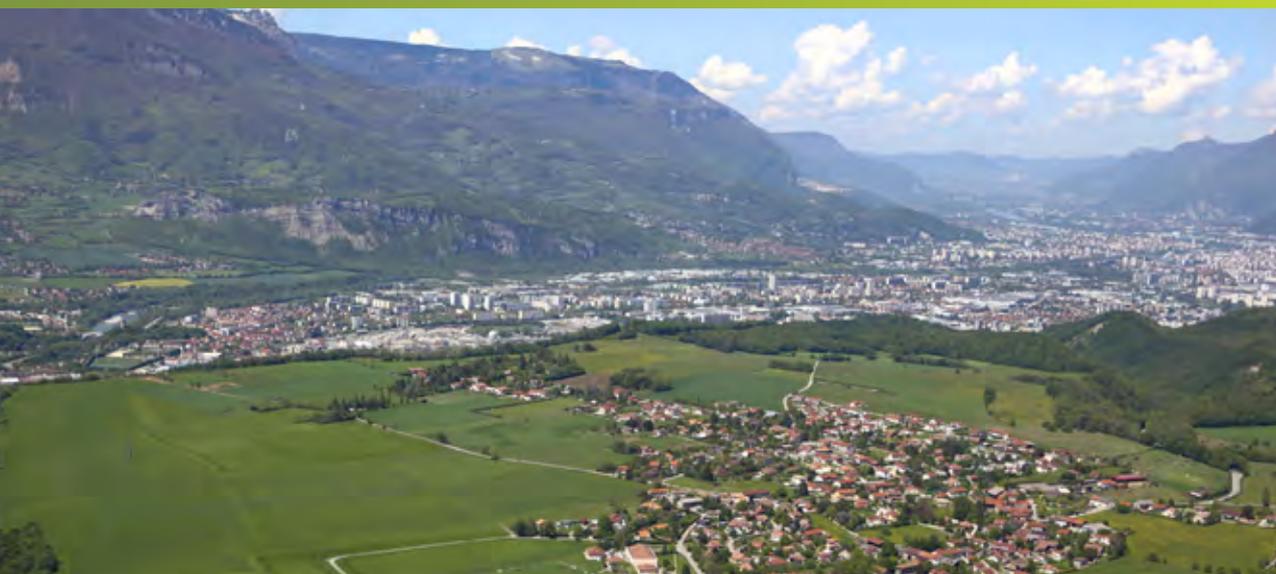
- les viticulteurs installés sur les terrains en AOC acquis par la collectivité (plus de 30 hectares remis en culture d'ici à 2 ans) s'engagent à mettre en place des pratiques viticoles respectueuses de l'environnement, à s'associer aux études menées par les organismes de recherche,
- en association avec les partenaires de la filière, mise en place sur une dizaine d'hectares d'un conservatoire Pinot/Chardonnay, afin de répondre aux attentes de la viticulture de demain sur le territoire (adaptation au changement climatique, tolérance aux maladies, attentes des consommateurs...).

A travers ces différentes actions, l'objectif est de redonner à Dijon Métropole les caractéristiques d'un territoire viticole véritablement acteur de la filière : reconnaissance et valorisation du terroir, innovation agroécologique, conservation et évaluation du patrimoine génétique pour inventer les vignes du futur, développement économique, oenotourisme, essor d'une filière de production de matériel végétal adapté aux enjeux actuels et futurs et enfin obtention, d'une appellation complémentaire « Côte de Dijon », comme ultime reconnaissance du caractère viticole de Dijon Métropole.





GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



UNE AGRICULTURE ENTRE VILLE ET MONTAGNE

Avec plus de 450 000 habitants, Grenoble-Alpes Métropole est l'une des plus grandes agglomérations des Alpes. Aux confins des vallées de l'Isère et du Drac, entre les massifs de Belledonne, du Vercors, de la Chartreuse et de l'Oisans, la métropole dispose d'un environnement exceptionnel. Au carrefour de la France, de la Suisse et de l'Italie, elle bénéficie également d'une situation privilégiée dans la région Auvergne Rhône-Alpes, l'une des plus prospères et dynamiques d'Europe.

De fait, le territoire métropolitain grenoblois est extrêmement contraint et les « trois verts » (trois composantes de l'espace « vert » de l'agglomération : agriculture, forêt, espaces naturels), pourtant reconnus comme remarquables et largement constitutifs de son identité, de son cadre de vie et de son attractivité, demeurent confrontés à de nombreux enjeux contradictoires et largement soumis aux différentes pressions urbaines.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- Nombre d'habitants :
 - métropole : 450 000
 - département de l'Isère : 1 300 000
 - région Auvergne Rhône-Alpes : 7 820 000
- 49 communes dans la métropole dont 34 en zone de montagne
- Une douzaine de projets conduits en matière d'agriculture urbaine
- Superficie de la métropole : 545 km² (54 500 ha) dont 15% d'espaces agricoles et 55% d'espaces forestiers

Projet 1

Une stratégie agricole et alimentaire pour des filières de proximité

Sur le plan agricole, avec près de 8 200 hectares exploités par 225 agriculteurs dont 15% en bio, la métropole grenobloise bénéficie d'un tissu socio-économique dynamique conforté par plus d'une vingtaine d'années d'actions régulières en faveur de l'agriculture. Depuis 2015, la métropole a réactualisé son projet stratégique agricole et alimentaire à travers une délibération cadre structurée autour des deux axes suivants :

- préserver et valoriser le potentiel agricole pour une production de qualité ;
- déployer une stratégie agricole alimentaire de territoire et ses outils.

Cette délibération cadre a été coconstruite entre les élus métropolitains, les acteurs socioprofessionnels (4 syndicats agricoles, Chambre d'agriculture, ADDEAR...), le monde associatif (environnementalistes, consommateurs...) et la société civile (parents d'élèves, conseil de développement, Terres de Liens...) dans le cadre du « Groupe de pilotage Agriculture Forêt » qui continue d'animer, de piloter et d'évaluer la démarche.

La protection des espaces agricoles en est la première priorité : pas d'agriculture sans foncier agricole. Parallèlement, la métropole a développé une stratégie, les outils et les moyens d'intervention foncière pour permettre la création de nouvelles exploitations. Elle a également instauré des appels à projets pour soutenir les agriculteurs lors de leur installation et dans leurs projets de diversification productive ou commerciale, dans leurs démarches contribuant à l'ouverture des coteaux ou à l'amélioration des pratiques agricoles. Ces différentes aides sont ouvertes à tous les agriculteurs, mais bonifiées pour ceux impliqués en agriculture biologique et dans des démarches collectives et de commercialisation sur le marché local.

Enfin, la métropole contribue également à renforcer le dynamisme économique de son agriculture tout en répondant aux demandes sociétales sur la qualité de l'alimentation et aux enjeux climatiques sur l'approvisionnement de produits locaux : modernisation et le développement des outils de filières territoriales à travers la rénovation totale de l'abattoir, création d'une légumerie interterritoriale et accompagnant la mutation du MIN en plateforme logistique locale durable.

Au-delà, pour prendre une nouvelle dimension économique et constituer des filières territoriales économiquement viables, la métropole a élaboré une stratégie agricole et alimentaire inter-territoriale en coopération avec ses territoires voisins et elle a développé un « pôle agroalimentaire » en partenariat avec le département et les consulaires. Enfin, plus récemment la métropole a étendu son soutien à une agriculture plus « urbaine » aux porteurs de projets plutôt issus du monde associatif ou de la société civile. Elle a ainsi instauré un appel à projets de jardins et ruchers collectifs et soutient des initiatives innovantes de production et de commercialisation alternatives.

Projet 2

La ferme pédagogique intercommunale des Maquis

La colline du Murier et des Quatre Seigneurs, territoire de coteau des villes de Gières, Saint-Martin-d'Hères, Poisat et Eybens et qui surplombe directement Grenoble, est identifiée comme un espace de respiration indispensable au cadre de vie et au bien-être des habitants de la métropole. Toutefois, à la fin des années 2000, l'agriculture est apparue particulièrement fragilisée par la disparition probable, à court terme, de tout siège d'exploitation et l'absence de bâtiments d'élevage disponibles sur ce secteur. C'est là l'origine de la première ferme intercommunale, la « Fermes des Maquis », inaugurée en 2013.

Il s'agit d'une chèvrerie en production biologique, dans laquelle un jeune couple d'exploitants locaux au titre d'un bail environnemental, produisent du fromage commercialisé en circuits courts et accueillent des enfants en ferme pédagogique.

ÉVALUATION

Avec près de cinq ans de recul, il est possible de déterminer les éléments qui ont fait le succès de cette expérience qui repose avant tout sur son caractère multi partenarial :

- une véritable association des acteurs du territoire et des habitants de la colline au projet qui est une mise en œuvre directe de l'une des principales orientations arrêtées en commun et en concertation dans le projet de territoire de la colline ;
- une implication dynamique politique et financière des quatre communes associées aux côtés de la métropole ;



- Une mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers, notamment la région, l'Etat et l'Europe ;
- une mobilisation des partenaires techniques compétents, notamment l'Association pour le Développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois pour l'émergence et l'animation du projet, la SAFER pour la négociation et l'acquisition foncière et la Chambre d'agriculture pour la faisabilité technico-économique du projet, la recherche et l'accompagnement des exploitants ;
- une conception du projet en fonction des potentialités du site et du contexte quasi urbain de la colline ;
- l'établissement d'un bail équitable entre la communauté et les exploitants qui, sans distordre la concurrence locale, ne pénalise pas financièrement l'installation ;
- la mise en place d'un suivi et d'un accompagnement régulier des agriculteurs par le service agriculture de la métropole, pendant et après leur installation ;
- enfin et surtout, le dynamisme et le professionnalisme des jeunes exploitants sélectionnés sur appel à candidature, mais très tôt impliqués dans la conception et la réalisation du projet.





COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION HAVRAISE



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

OPTIMISER L'ÉCOSYSTÈME AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

Avec une surface agricole couvrant 42% de son territoire, l'agglomération havraise bénéficie de toute la richesse du terroir normand : des ressources halieutiques à proximité immédiate et des sols d'une richesse agronomique exceptionnelle, propices à de nombreuses cultures. C'est aussi une région d'élevage reconnue par 7 AOP. Mais avec un modèle économique majoritairement tourné vers l'export, une faible partie de la production est consommée localement. Reconnecter le monde rural avec le monde urbain est un des enjeux forts de ce territoire.

En matière agricole, les enjeux de qualité, de durabilité et de proximité peuvent être envisagés par une approche territoriale de l'alimentation. Encourager une production et une distribution locale peut contribuer à modifier les pratiques et habitudes alimentaires de la population havraise, et donc à améliorer les indicateurs de santé du territoire.

En 2014, la Communauté de l'agglomération havraise (CODAH) a lancé un Plan Local pour l'Agriculture avec des actions spécifiques pour soutenir une agriculture locale économiquement viable, pourvoyeuse d'emplois, préservant la qualité de l'environnement et assurant une partie de l'alimentation des villes en produits de qualité. Un des axes de travail de cette stratégie consiste en la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial, à travers notamment le développement de filières locales. Une façon de reconnecter le monde urbain et le monde rural.

C'est dans cette optique que la CODAH participe, depuis 2013, aux travaux du réseau national Terres en Villes sur la gouvernance alimentaire des territoires et, plus récemment, au RnPAT du Réseau Rural Français. En 2017, la CODAH est lauréate de l'appel à projets du Plan National pour l'Alimentation lancé par le ministère de l'Agriculture.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 240 000 habitants
- 17 communes
- Surface du territoire de la CODAH : 20 000 ha
- Surfaces agricoles : 42% du territoire
- Près de 100 exploitations agricoles
- 250 emplois directs sur les exploitations agricoles du territoire
- Poids économique de l'alimentation sur le territoire : 312 millions d'euros d'achats alimentaires/an

Projet 1

Espace-test agricole : soutenir l'installation maraîchère sur le territoire

Dans un contexte où les reprises familiales d'exploitations maraîchères se font de plus en plus rares, entraînant une potentielle disparition de la production de légumes frais à proximité immédiate de la ville, la CODAH propose une démarche innovante d'accompagnement à l'installation en maraîchage.

Il existe de nouveaux profils d'agriculteurs non issus du monde agricole, qui souhaitent s'installer à proximité du Havre sans pour autant disposer de terrains familiaux et de l'accompagnement parental nécessaire. Forte de ce constat, la CODAH a œuvré dès 2012 au rassemblement des structures spécialisées dans l'installation agricole (Chambre d'agriculture, réseaux associatifs, groupe de producteurs bio, enseignement agricole, SAFER) pour imaginer une nouvelle forme de coopération territoriale pour l'installation agricole autour d'un dispositif d'espace-test agricole.

Le test d'activité agricole permet aux futurs agriculteurs de tester leur projet avant l'installation, sa viabilité économique et sa faisabilité opérationnelle. Le test d'activité per-



met de conforter son expérience pratique et de développer son réseau de commercialisation.

L'espace-test agricole animé par la CODAH, spécialisé dans le maraîchage biologique, est entré en activité en juin 2015. Il accueille aujourd'hui 3 maraîchers en test d'activité sur une ferme aménagée par la CODAH. Les candidats disposent ainsi d'un lieu de production équipé, mais également d'un accompagnement renforcé (gestion d'entreprise, production végétale, commercialisation, préparation à l'installation) proposé par des techniciens des structures d'accompagnement agricoles locales.

En complément de l'espace-test agricole, la CODAH finance sur son territoire de nombreuses actions de soutien à la filière maraîchère : accompagnement à la transmission, soutien à l'investissement, mise en valeur des productions et des lieux de vente directe,...

Projet 2

Construire la toile alimentaire

Dans le cadre du PAT, la CODAH a souhaité développer un outil de connaissance des acteurs de la chaîne alimentaire locale (du producteur, à l'industriel ou au restaurateur en passant par le distributeur). En identifiant les flux et les relations entre chacun de ces acteurs, il s'agit concrètement d'appréhender les opportunités de développement d'un système alimentaire de proximité (valorisation des acteurs en présence, potentiels de création d'activités, recherche de synergies et de mutualisations logistiques,...).

L'objectif de la Toile Alimentaire est donc de proposer un outil de connaissance du territoire, d'analyse et de prospective au service de l'écosystème alimentaire local.

Développé par l'Agence d'Urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de Seine, la Toile Alimentaire tire son fonctionnement de la Toile Industrielle® un outil similaire développé localement et qui permet, depuis 2016, d'analyser l'écosystème industrialo-portuaire de l'estuaire de Seine.



Les données saisies sont visualisables sous la forme de tableaux de données, de schémas de flux ou d'une cartographie dynamique localisant les acteurs et traçant les relations qu'ils entretiennent entre eux (flux alimentaires, relations partenariales/contractuelles, systèmes d'influences).

La Toile Alimentaire a vocation à être un outil collaboratif au service des acteurs du territoire. Un premier prototype de la Toile Alimentaire a vu le jour à l'automne 2017.

Conceptualisé à l'échelle de l'agglomération havraise, cet outil pourra aisément s'appliquer à une échelle de territoire plus large (estuaire de Seine, région Normandie,...).

www.codah.fr/agriculture



AGIR POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

La Métropole Européenne de Lille (MEL) est un EPCI instauré par la loi du 31 décembre 1966. Vaste territoire qui regroupe aujourd'hui 90 communes et plus de 1 million d'habitants, la MEL se caractérise par la dualité de sa géographie qui lui confère un caractère à la fois urbain et rural. Elle bénéficie également d'une situation transfrontalière exceptionnelle.

L'agriculture constitue un atout majeur pour le développement équilibré de la MEL. Dynamique, génératrice d'emplois et préservant les ressources naturelles, elle constitue un des piliers de l'économie et de la valorisation du territoire métropolitain. Aujourd'hui, ce secteur d'activités cristallise de fortes attentes sociétales en matière d'alimentation et de pérennisation de la profession en milieu périurbain. La MEL, à travers ses compétences, se doit de répondre à ces enjeux.

LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAINE

Votée en 2016, elle s'articule autour de 5 priorités :

1. Conforter l'agriculture comme filière économique métropolitaine
2. Mettre en place un observatoire de l'agriculture et préserver le foncier
3. Inciter, accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables
4. Favoriser la relocalisation de la consommation alimentaire et structurer l'offre de produits locaux
5. Rapprocher l'urbain et le rural : agriculture urbaine, agri-tourisme et loisirs.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 1 133 920 habitants (INSEE 2014)
- 90 communes dont deux associées à Lille (Lomme et Hellemmes)
- 1 785 habitants/km²
- 4^e agglomération par sa taille après Paris, Lyon et Marseille
- 61 145 hectares
- 46% de la surface du territoire cultivée (métropole la plus agricole de France)
- 774 exploitations agricoles



La zone maraîchère et horticole de Wavrin

La Métropole Européenne de Lille a décidé de soutenir le développement d'une agriculture de proximité, durable et respectueuse de l'environnement, identifiée comme vectrice de création d'emplois et de développement économique dans la ceinture rurale du territoire périurbain. Forte de cette volonté, la MEL a proposé à ses partenaires (Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais, GABNOR, Pôle Légumes, SOGEMIN, Etat, conseil régional du Nord Pas-de-Calais, conseil départemental du Nord, Agence de l'eau Artois-Picardie, SAFER, établissements d'enseignement, FRCUMA, etc...) de donner de la visibilité à cette idée en créant une zone entièrement dédiée à ce type d'agriculture, sur le site de la vallée à Wavrin (59).

Ce site offre un espace de 47,7 ha de terres arables situées le long de la route nationale 41 et mises en réserve à la SAFER à la demande de l'EPCI.

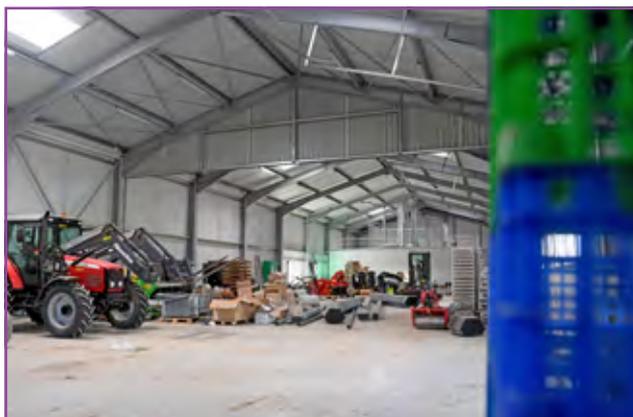
L'aménagement de cette zone répond à 3 objectifs principaux :

1. Soutenir la création de nouvelles unités de productions agricoles, notamment maraîchères, arboricoles et horticoles. Dans un contexte de rareté du foncier agricole libre d'occupation, il s'agit d'aider à l'installation et de mettre à disposition d'agriculteurs (jeunes, reconversion et relocalisation métropolitaine) des parcelles aménagées et viabilisées, moyennant un bail rural conclu entre la MEL et le porteur de projet.

2. Développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Promouvoir et développer l'agriculture biologique, et ainsi répondre à l'augmentation de la demande en produits biologique dans la métropole lilloise – Valoriser et conforter les efforts réalisés ces dernières années par le monde agricole, engagé dans de nombreuses démarches de progrès environnementaux. Les terres ont été converties en biologique.

3. Aménager une zone « vitrine » pour la profession, intégrée dans son territoire. Il s'agit d'inciter les projets collectifs entre les agriculteurs qui seront présents sur la zone, en lien avec les besoins du territoire.

7 porteurs de projets ont été sélectionnés pour entrer dans le dispositif. Ils bénéficient d'un accompagnement des partenaires dans la construction de leurs projets individuels d'installation, ainsi que dans la construction d'un projet collectif (mutualisation des moyens, préparation à la future gestion dans la zone). Les porteurs de projet ont créé une CUMA.



Cet espace de production est la première étape, la MEL travaille actuellement sur un projet d'espace test. Cet espace aura 4 fonctions principales : la mise à disposition concernant le foncier et le parc matériel, une fonction hébergement juridique, fiscal, social et comptable par une couveuse d'activités agricoles (permet de faire de la vente) et une fonction d'accompagnement et d'animation.

Par ailleurs, la MEL s'est engagée dans une démarche de co-construction d'un PAT, ayant pour finalité une alimentation de qualité pour tous, projet fondé sur une vision partagée des acteurs et habitants et une gouvernance alimentaire métropolitaine multi-acteurs.

Le coût porté par la collectivité et ses partenaires, à savoir la région Hauts-de-France et l'Agence de l'eau Artois – Picardie, pour la réalisation de la zone maraîchère s'élève à 2,8 millions d'euros.

Contact : agriculture@lillemetropole.fr



L'AGRICULTURE, UNE RICHESSE DU TERRITOIRE À RÉINVENTER

La Métropole de Lyon est née de la fusion entre le département du Rhône et la communauté urbaine de Lyon. Localisée entre Saône et Rhône, elle est au carrefour de plusieurs influences climatiques qui lui confèrent un cadre de vie agréable, une diversité de paysages et une importante variété de productions agricoles. Avec 350 exploitations, l'agriculture est très présente et utilise 25 % du territoire de la métropole. Elle est confrontée au vieillissement des chefs d'exploitations et à la concurrence pour l'accès au foncier, mais elle se caractérise aussi par le dynamisme de ses producteurs. La variété des modes de distributions (points de vente collectifs, AMAP...) qu'ils proposent se conjugue avec une demande de plus en plus prégnante des habitants de se réapproprier leur alimentation. Dans la plus pure tradition gastronomique lyonnaise, chacun cherche à manger bon, à manger sain via les 125 marchés hebdomadaires, les jardins partagés et ouvriers et des associations de jardiniers/cuisiniers.

Les principaux enjeux à relever dans les années à venir porteront sur le maintien de la diversité des productions, et un rapprochement encore plus important entre production et consommation.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 1,35 millions d'habitants
- 59 communes
- Superficie du territoire : 538 km², dont
 - 12 881 ha d'espaces agricoles
 - 9 558 ha d'espaces naturels
 - 2 040 ha d'espaces verts
- 143 jardins collectifs (ouvriers ou partagés) sur environ 88 ha

Projet 1

Un accompagnement personnalisé des projets collectifs innovants

À la suite de la définition de l'armature verte du SCOT, en partenariat avec le département du Rhône les communautés de communes de l'Est lyonnais et du pays de l'Ozon et les membres du SCOT, il fut décidé en 2008 de définir des périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP/PAEN) pour renforcer la protection des espaces agricoles et permettre aux agriculteurs d'exercer leur activité dans la durée. Ces périmètres ont été arrêtés en février 2014, sur 52 communes et 12 653 ha.

Les périmètres sont dotés d'un programme d'actions PSA-DER-PENAP mis en œuvre de 2010 à 2016. Il a permis de fédérer la région, le conseil départemental, les deux commu-

nautés de communes, et la communauté urbaine de Lyon pour accompagner les projets portés par des agriculteurs, des associations ou des communes.

De 2010 à 2016, ces collectivités ont accordé près de 3,2 M€ de subventions à 92 projets différents (création de 2 exploitations, 4 points de vente collectifs, 3 ateliers de transformation, une filière locale « blé, farine, pain », publication d'une carte des marchés ...).

Depuis la reprise de la compétence « PENAP » par la métropole, les études et la concertation sont en cours pour étendre les périmètres sur 3 nouvelles communes, et le programme d'action est en cours de redéfinition.

GOVERNANCE ET ALLIANCE DES TERRITOIRES

Pour l'élaboration des périmètres et du programme d'actions, les agriculteurs, élus des communes et associations de préservation de l'environnement ont été associés par bassin de vie. Le conseil de développement a été consulté sur le programme d'actions pour mieux prendre en compte les attentes de la société. Un comité de pilotage composé des élus de la région, du département, des communautés de communes de l'Est lyonnais et du pays de l'Ozon et de la métropole, de l'État et



du Syndicat en charge de l'élaboration du SCoT ont validé et structuré les propositions émanant des groupes de travail. Ce comité de pilotage a gardé ensuite un rôle de validation des projets proposés au financement des collectivités. Un comité technique associant les mêmes partenaires et la chambre d'agriculture préparait les comités de pilotage.

L'adoption des périmètres s'est faite en conseil municipal ou communautaire, puis par le département du Rhône. La validation du programme d'actions a été faite par chaque collectivité partenaire. L'extension des périmètres et le renouvellement du programme d'actions se font de la même façon.

Projet 2

Jardins nourriciers

Le développement des jardins collectifs sur le territoire de la métropole a connu un renouveau avec l'arrivée du concept de jardins partagés (une parcelle cultivée collectivement) dans les années 2000. Dès 2006, la collectivité a décidé de soutenir leur émergence et le maintien des jardins existants. Ces jardins renforcent le lien social. Plus récemment, les motivations des jardiniers se sont tournées vers la réappropriation de leur alimentation, vers l'éducation à l'alimentation et la saisonnalité des produits.

La récente émergence du concept de la permaculture pousse tous ces jardins sur la production alimentaire. Le Passe Jardin, avec le soutien de la Métropole a assuré des sessions de formation pour favoriser la pratique de la permaculture dans les jardins partagés et incite les jardiniers à systématiser la consommation et la distribution des récoltes des jardins.

En 2016, la métropole, dans le cadre de la préparation de ses réflexions pour établir une stratégie alimentaire, a décidé d'accompagner le réseau des jardins partagés « le Passe Jardin » dans une enquête pour évaluer la dimension nourricière des jardins partagés.

GOVERNANCE

L'association Le Passe Jardin est une association qui regroupe les associations de jardiniers gestionnaires d'un jardin collectif. Elle est active sur l'ensemble de la région, et est en partenariat avec la ville de Lyon, la métropole de Lyon, la région Auvergne Rhône Alpes et l'État.



Pour son étude, l'association a également mobilisé l'université Lyon 2, l'ISARA (Institut Supérieur d'Agronomie de Rhône Alpes), l'association La Légumerie, la ville de Lyon, la métropole et la région.

INCLUSION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Beaucoup de jardins partagés sont situés dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ils deviennent alors le support d'actions d'insertion sociale permettant aux adhérents et aux voisins de mieux se connaître, d'avoir des activités en commun, voire de s'intégrer dans le quartier. Les récoltes de ces jardins, bénéficiant souvent d'un(e) animateur(rice), sont réparties entre les jardiniers. Des actions de sensibilisation à l'environnement, à la santé, aux produits locaux et de saison sont menées par le biais d'ateliers cuisines.

Contacts :
Véronique HARTMANN,
responsable de l'unité agriculture,
biodiversité et nature Métropole de Lyon
vhartmann@grandlyon.com
Fabien CHAUFURNIER, chargé de mission
politiques agricoles et alimentaires
fchaufournier@grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole



METZ



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

METZ, TERRE D'INNOVATION EN MATIÈRE D'AGRICULTURE URBAINE

Metz Métropole et la ville de Metz entendent mettre l'agriculture urbaine au cœur de projets innovants. A Metz, les terres agricoles deviennent des espaces structurants plutôt que des vides urbains en sursis. On y investit donc dans une agriculture urbaine au sens large : agrobiopôle, jardins partagés, vergers collectifs, projets professionnels basés sur l'agro-écologie, la permaculture ou l'agro-foresterie...

Depuis 2010, Metz Métropole a inscrit le renouveau des activités agricoles dans son schéma de développement économique, afin de répondre aux demandes des consommateurs : traçabilité, proximité, qualité, valorisation des richesses du territoire.

Dans cette perspective, Inspire Metz, agence de développement économique du territoire, a structuré un réseau de partenariats pour initier le déploiement de l'agriculture urbaine ou périurbaine.

L'enjeu majeur est de stimuler le développement de l'offre de production alimentaire de proximité, de préférence en agriculture biologique, largement déficitaire par rapport à la demande et de structurer progressivement une filière complète.

Pour cela, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- **la maîtrise et la préservation du foncier agricole**, notamment au travers des documents d'urbanisme, ainsi que la valorisation agricole des terres friches ;
- **le soutien à l'installation de petites fermes maraîchères et arboricoles et de petits élevages** ;
- **une sécurisation des débouchés** notamment par l'organisation de marchés bio, l'adaptation de la commande publique pour la restauration hors domicile et la sensibilisation des citoyens par une communication soutenue.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

METZ MÉTROPOLE

- 235 000 habitants
- 44 communes membres
- Une dizaine de projets conduits en matière d'agriculture urbaine
- 305 kilomètres carrés



Projet 1

L'agrobiopôle : l'épicentre de laproduction, de la transformation et de la valorisation des produits agricoles au service d'un « écosystème alimentaire »

Ce projet a trois objectifs :

- Développer les productions minoritaires (productions de fruits et légumes, animales) ;
- Permettre aux producteurs de créer davantage de valeur ajoutée par des opérations de transformation de produits bruts en produits plus élaborés ;
- Développer de nouveaux modes de distribution pour les circuits courts.

70 hectares du site, au sud de l'ex base aérienne 128, seront l'épicentre du projet, qui s'inscrit dans une politique globale : soutenir les activités agricoles existantes et mobiliser les espaces délaissés. 750 hectares de friches agricoles ont été quantifiés sur l'ensemble de l'agglomération. L'objectif est de les remettre en production, pour dynamiser la production globale et à forte valeur ajoutée locale.

Dans l'immédiat, deux axes constituent une priorité pour l'agrobiopôle : l'installation de la coopérative apicole du pays messin, destinée à l'achat et à la vente de matériels dédiés à l'apiculture sur un bâtiment de plus de 800 m² et la mise en place d'un espace test d'activité en maraîchage biologique. En partenariat avec le lycée agricole de Courcelles-Chaussy, la CA57, CGA, Terres de liens, les Jeunes Agriculteurs 57, cet espace test comprendrait une pépinière (aménagement du site avec mise à disposition de matériels de production), une couveuse (hébergement juridique des porteurs de projet) et un accompagnement des porteurs de projets en maraîchage biologique ne disposant pas de terres.

A moyen terme, il est question que l'agrobiopôle s'enrichisse :

- d'un pôle dédié au bien-être animal. Pratiques de production animale, respectueuses du bien-être animal (en partenariat avec la protection mondiale des animaux de la ferme, association militante mais aussi soucieuse de développer la production - consommation responsable) ;
- du maraîchage de plein champ dont le but serait aussi d'alimenter la restauration traditionnelle et collective, de l'arboriculture, et pourquoi pas, de la méthanisation ;
- de démarches innovantes : phyto-remédiation pour traiter les sols, bio-indicateurs pour suivi du milieu avec des abeilles...

Metz Métropole, à travers la mise en place de l'agrobiopôle, traduit donc les ambitions de sa politique d'agriculture périurbaine. Le territoire mobilise ses espaces de friches agricoles, en soutenant et consolidant la filière économique liée à l'agriculture sur Metz Métropole, et enfin, en créant un épicentre de la production, transformation et valorisation des produits agricoles locaux. C'est un projet qui, par son caractère innovant, a aussi attiré l'attention des candidats au concours European. Il est également soutenu dans le cadre du Pacte Lorraine.

Projet 2

La Ferme de Borny : lieu de mixité sociale où le bio est accessible à tous

Symbole de l'agriculture urbaine au cœur d'un quartier en ZUS, la ferme urbaine maraîchère et pédagogique de Borny est ouverte depuis mars 2017. Véritable lieu de vie de quartier ouvert aux autres producteurs bio, la ferme propose un magasin, une ferme pédagogique, des missions en insertion, des formations, des expérimentations, un atelier de transformation et des animations (fêtes thématiques, ateliers de cuisine...).

Situé dans un parc arboré de 9 ha, ce projet s'intègre au projet de renouvellement urbain du quartier. La Ferme de Borny est ainsi visible et traversée par un cheminement public, ce qui agrmente l'offre de promenade du parc. La ferme répond également à une préoccupation des habitants et du comité de quartier qui souhaitaient de longue date une valorisation du parc.

L'originalité de ce projet unique en France tient au fait qu'il a été rendu possible grâce à la création d'une SCIC à laquelle ont déjà souscrit 272 membres. Autant de particuliers (228), d'entreprises (18), d'associations (4) ou de collectivités, qui soutiennent cette mise en culture urbaine et solidaire. Il s'agit d'un projet à la fois fortement implanté dans le quartier (54 membres à moins de 1 km) et rayonnant sur le territoire (79 membres de 1 à 5 km – 92 membres de la métropole – 57 membres plus éloignés), ce qui est prometteur en matière de mixité sociale.

Membre de la SCIC, la ville de Metz met 5 hectares à disposition de la ferme à long terme, ainsi que des aménagements dont elle reste propriétaire : magasin, vestiaire, espace technique. La ferme salarie 4 personnes à plein temps et a recours à des emplois en insertion (20 ETP en vitesse de croisière), grâce à un partenariat avec une association du quartier. Des chantiers participatifs sont régulièrement organisés, ainsi que des visites du site, notamment pour les écoles.





MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS UNE POLITIQUE DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

Encadrée par la Montagne Noire et les Cévennes, au pied de ce vaste amphithéâtre s'ouvrant sur la Mer Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole est désormais une capitale européenne attractive.

Aujourd'hui, forte de ses 29 000 entreprises, de ses 60 000 étudiants, de ses pôles d'excellence dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'agronomie ou des technologies de pointe, Montpellier Méditerranée Métropole conforte ses atouts en développant des accords de coopération avec la Chine, la Russie, le Brésil ou les Etats-Unis, et reste, avec son climat privilégié, parmi les destinations préférées des Français !

Depuis 2015, Montpellier Méditerranée Métropole impulse son projet de métropole autour de sept piliers dont l'agroécologie et l'alimentation. C'est dans ce cadre que la Métropole a engagé une véritable démarche collaborative d'élaboration de cette politique agroécologique et alimentaire ambitieuse.

Résolue à inscrire dans la durée sa politique, la métropole a signé, à Milan, en octobre 2015, le pacte des politiques alimentaires urbaines, au côté d'une centaine de villes du monde.

Cette politique territoriale s'appuie sur une coopération étroite avec ses 31 communes, les acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole, la communauté scientifique et les territoires voisins. L'objectif est de développer la capacité du territoire à nourrir les habitants de la métropole et des territoires à proximité. La feuille de route est construite autour de cinq finalités :

- Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ;
- Soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agroalimentaires ;
- Préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles (biodiversité, qualité écologique des eaux, des sols et de l'air) ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique ;
- Favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 31 communes : 450 000 habitants
- 1/3 d'espace agricole : 14 200 ha
- 640 exploitations
- 8,1% d'exploitations biologiques
- Un territoire au cœur du 1^{er} vignoble mondial
- Un pôle de recherche agronomique de rayonnement mondial : 2 700 chercheurs et enseignants

Eminemment transversale, cette politique prend appui sur d'autres champs de politiques publiques investis par la métropole. Elle trouve notamment sa traduction dans le cadre de la révision du SCoT en cours qui prévoit, à horizon 2040, la préservation durable de 2/3 d'espaces naturels et agricoles. Ce projet de SCoT, qui qualifie les territoires en fonctions de leurs

spécificités agricoles et définit les principes de leur réactivation, constitue le socle du déploiement d'un système agroécologique et d'une relocalisation de la production alimentaire.

Depuis octobre 2017, la politique agroécologique et alimentaire bénéficie de la reconnaissance ministérielle en tant que projet alimentaire territorial.

Projet 1

Bocal « du bon et du local » : une démarche pour assurer la transition agroécologique

Recensant les produits locaux de saison distribués en circuits-courts de proximité, cette démarche Bocal facilite pour chacun l'accès à une alimentation durable dans l'objectif de nourrir les habitants avec des produits sains et respectueux des écosystèmes locaux.

BoCal se veut transparente auprès du public, en indiquant aux consommateurs la traçabilité des produits et en précisant le savoir-faire utilisé via les techniques et méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Elle se concrétise à travers une plateforme collaborative (bocal.montpellier3m.fr) et un guide papier qui dénombrent à ce jour plus de 275 points de distribution. Elle intègre également un agenda mutualisé des fêtes de terroir et des manifestations estampillées « BoCal ».

Cette plateforme est le fruit d'un travail collaboratif étroit avec les acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire du territoire (Chambre d'agriculture, INPACT, CIVAM Bio 34, Boutiques Paysannes, Marché d'Intérêt National) et avec les



territoires voisins (Grand Pic Saint Loup et Pays de l'Or dans un premier temps). BoCal vise à :

- Favoriser l'appropriation du message agroécologique sur le territoire, en faisant du lien entre les gens déjà investis sur le sujet mais aussi en touchant progressivement des publics moins convaincus
- Faciliter le passage de l'idée « j'aimerais bien jardiner... » au projet « je jardine ! » en permettant à chacun de savoir vers qui se tourner pour apprendre comment faire.

Prochainement, la métropole et ses partenaires signeront une charte de la transition agroécologique et de l'alimentation durable.

Projet 2

Le MIN, vecteur des circuits-courts

Avec 220 entreprises, 80 producteurs et 3 000 acheteurs, le Marché d'Intérêt National (MIN) constitue un outil clé de la politique agroécologique pour développer une alimentation saine et durable issue des productions locales tout en contribuant au développement économique et à l'emploi local. La Métropole a compétence sur le MIN au titre du Développement Economique.

PÔLE DE TRANSFORMATION

En 2016, le MIN s'est doté d'un pôle de transformation alimentaire innovant regroupant 6 entreprises qui transforment des fruits, légumes et viandes et emploient près de 60 personnes (dont 30% en insertion). Ce Pôle est une pépinière destinée à accompagner des entreprises de l'agro-alimentaire qui développent une innovation. Elles sont passées de la phase R&D à la phase d'industrialisation de leurs productions sur le MIN.

LE 1^{ER} CARREAU BIO ET LOCAL DE FRANCE

Le carreau Bio & Local, réservé aux professionnels, répond à l'évolution de la consommation locale qui demande de plus en plus de produits issus d'une agriculture biologique et



locale. Ce nouveau service permet aux producteurs bio d'accéder à une clientèle professionnelle diversifiée en un minimum de temps : primeurs, halles et marchés conventionnels développant une gamme bio, grossistes/commissionnaires livrant les magasins bio (réseaux ou indépendants), la restauration traditionnelle ou collective.

UN « CARREAU DES PRODUCTEURS » VIRTUEL destiné aux professionnels développé par une start-up accompagnée par la Métropole

Le MIN souhaite apporter de la visibilité au carreau des producteurs, en informant les acheteurs (restaurateurs, primeurs, grossistes, GMS et restaurations collectives) en temps réels sur la diversité des produits disponibles, mis à jour chaque semaine. Le MIN va également créer une carte d'identité virtuelle des producteurs présentant leurs modes de productions, leurs sites de production...



TISSER UN LIEN ENTRE LE MONDE AGRICOLE ET URBAIN

Au cœur du Sillon lorrain et d'un bassin de vie de 433 788 habitants, en grande partie rural, la métropole du Grand Nancy soutient le développement de l'agriculture périurbaine. L'objectif est notamment d'assurer une gestion équilibrée des territoires dans le cadre du PLUi, mais aussi de valoriser les filières agricoles, levier de développement économique, répondant à la demande d'une alimentation locale, de qualité et durable.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 254 788 habitants dans la métropole du Grand Nancy
- 433 788 habitants dans l'aire urbaine du Grand Nancy
- Surface de la métropole : 14 230 ha
- Surface dédiée à l'agriculture : 3 056 ha, soit 21,5% du territoire
- 40 exploitations en 2016, 99 emplois dont 35 permanents
- 9 exploitations commercialisant en vente directe
- Objectif de reclassement de réserves foncières en zones naturelles ou agricoles dans le PLUi en cours d'élaboration : 150 ha

Même si elle a disparu dans plusieurs communes de la métropole du Grand Nancy, l'agriculture mobilise, malgré tout, une surface de 3056 ha, soit 21,5% du territoire. Les prairies permanentes représentent 49% des sols agricoles (cette part est en augmentation au fil des années) ; les terres labourables représentent 51% de la SAU. Au cours des dix dernières années, 123 hectares de réserves foncières ont été reclassés en zones naturelles ou agricoles dans les différents Plans locaux d'urbanisme des communes ; l'objectif du PLUi en cours d'élaboration est de 150 hectares.

Les quarante exploitations agricoles, principalement concentrées à l'Est de la métropole, se caractérisent par leur diversité, aussi bien en termes de production, de taille (de la toute petite exploitation d'horticulture à la grande exploitation de polyculture-élevage) et de forme juridique. Si l'élevage représente une part importante, il en est de même pour l'activité équestre de loisirs, qui concerne onze exploitations.

UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

Pour parfaire la connaissance des espaces productifs de son territoire, mais également accompagner l'élaboration de son PLUi et dégager des pistes de soutien à l'agriculture périurbaine, la métropole a lancé, en 2016, un diagnostic agricole et fores-

tier. Cette étude a été confiée à un groupement rassemblant la Chambre d'agriculture et l'agence locale de l'ONF.

En parallèle de cet état des lieux, le Grand Nancy construit une stratégie métropolitaine afin de s'interroger sur des thématiques liées au maintien et au développement des actifs agricoles, à la dynamisation de certaines filières ou encore aux nouvelles demandes sociales liées aux questions alimentaires.

Dans cet esprit, la métropole a noué des partenariats principalement :

- avec la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une convention d'objectifs à venir et visant à préserver et valoriser le foncier agricole, agir pour la qualité environnementale de l'agriculture périurbaine et soutenir les initiatives innovantes,
- avec le conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du contrat de territoire solidaire et, plus précisément, le PAT qui va permettre dans un même temps une animation au plus près du Grand Nancy mais aussi à l'échelle du sud meurthe-et-mosellan.

Projet 1

Le projet alimentaire territorial (PAT)

De nombreuses initiatives émergent dans les territoires en faveur du développement d'une alimentation locale, de qualité et durable. Ces initiatives doivent être mieux coordonnées. C'est l'objet du PAT, soutenu par le ministère de l'Agriculture.

Dans le cadre de l'appel à projet 2016-2017, le département, la métropole, la Multipôle Sud Lorraine¹, le PNR, la Chambre d'agriculture ainsi que des territoires voisins ont souhaité s'engager dans une démarche partagée, avec pour objectif d'élaborer un projet fédérateur à l'échelle du bassin de vie pour dynamiser les liens entre la production, la consommation et la chaîne de production.

Ce projet consiste à analyser les pratiques et les besoins alimentaires du bassin de vie, les pratiques de production-transformation et les liens entre les deux. Ce diagnostic mettra en avant les potentiels d'évolution et les marges de manœuvre de chaque activité liée à l'alimentation et de chaque catégorie d'acteurs pour mi 2018.

Plus particulièrement, le Grand Nancy va s'engager au côté du département et de la Multipôle Sud Lorraine pour le lancement d'une étude « chaîne logistique » qui précisera les besoins et les modalités de mise en œuvre en termes d'équipements de gros, semi-gros et/ou de transformation.

Projet 2

Une ferme urbaine au plateau de Haye

Depuis 10 ans, avec l'effort conjugué de la métropole, des villes, des bailleurs sociaux et des habitants, le plateau de Haye se transforme pour devenir un nouveau morceau de ville, selon le concept de « la ville de la forêt » et avec l'appui d'Alexandre Chemetoff, architecte, urbaniste et paysagiste.



Donner envie de vivre et d'habiter le quartier passe par la création de lieux de vie, d'échanges et de co-production. Ainsi, sur le secteur du Haut du Lièvre, l'immeuble emblématique du Cèdre Bleu a été partiellement déconstruit pour laisser place à un projet végétal, lieu de culture du « vivre et du faire ensemble », prenant en compte l'impératif de santé fondé sur une meilleure nutrition des ménages aux revenus modestes. Se trouvent côte à côte 59 jardins familiaux avec une maison des jardiniers, un rucher école, une cuisine ouverte pouvant accueillir 200 personnes pour déjeuner, dîner, partager mais aussi une épicerie sociale et solidaire. En complément, une ferme urbaine alliant permaculture et aquaponie se met en place au cœur d'un jardin botanique et forestier pour favoriser le lien social, éduquer, rassembler et reconnecter les habitants avec la nature.





NANTES MÉTROPOLE



FRANCE 
URBAINE
MÉTROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES

NANTES MÉTROPOLE : LABORATOIRE DES AGRICULTURES

Mâche, muguet, muscadet, carotte de Chantenay, vache nantaise, vallées maraîchères, côteaux viticoles, prairies humides... Autant de productions emblématiques associées à des terroirs qui illustrent la richesse et la diversité du patrimoine nantais. Autant de producteurs et de productrices qui ont su valoriser le territoire et faire d'une contrainte – la pression urbaine – une force. Le bassin nantais est un fleuron du grand Ouest agro-industriel. Mais c'est également un territoire d'innovation et d'expérimentation en matière d'alimentation durable et d'agriculture urbaine.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- Population :
 - 620 000 habitants à Nantes métropole
 - 940 000 habitants sur l'aire urbaine
 - 3 660 000 habitants en Pays de la Loire
- 24 communes
- 50 000 ha pour Nantes métropole, dont 31 000 ha classés en A et N
- 15 000 ha exploités par l'agriculture professionnelle
- 240 sièges d'exploitations agricoles
- le plus grand PEAN de France : 17 300 ha sur 7 communes, dont 3 communes dans la métropole

Dès la fin des années 1990, le programme « agriculture » s'est construit autour de partenariats techniques et politiques avec la Chambre d'agriculture et les acteurs associatifs pour lutter contre l'étalement urbain.

Les premières actions ont porté sur la protection des espaces agricoles, sur l'accompagnement de l'activité économique, puis sur la vente directe et les circuits courts, l'environnement et la biodiversité. Dans la dynamique du Pacte de Milan (2015), du Climate Chance (2016), du grand débat transition énergétique (2017), et du Nantes Food Forum (annuel depuis 2017), Nantes métropole incite à « produire une alimentation locale, durable et accessible à tous ». Accompagnée de la Chambre d'agriculture, Terres en Villes et l'IUFN, elle construit son PAT autour de 3 objectifs : conforter l'économie et l'emploi ; renforcer la prise en compte de l'environnement ; contribuer à la cohésion sociale et faciliter l'accès pour tous à une alimentation saine.

Illustration des attentes et des initiatives locales, trait d'union entre professionnels et citoyens, révélateur du rapprochement producteurs/consommateurs, l'agriculture urbaine interpelle et ouvre des perspectives séduisantes. L'agriculture et la ville se sont tournées le dos durant plusieurs décennies. Et si cette dynamique d'alliance des territoires et de collaborations entre acteurs était la solution ?

Focus sur le programme de reconversion des friches agricoles et d'accompagnement des projets d'installation

Pas d'agriculture sans support de production, pas d'espaces agricoles sans politique de préservation du foncier. Les PLUs de 2007 ont donné aux agriculteurs des garanties à 20 ans. Le SCOT, puis le PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvre et du Cens (2013) ont conforté cet objectif. Le PLUi en cours d'élaboration envisage de maintenir les surfaces agricoles et de reconverter en A des parcelles à potentiel d'urbanisation. Mais la protection réglementaire seule ne suffit pas à enrayer l'enfrichement des terres. En 2009, un diagnostic précis était établi à la parcelle par la Chambre d'agriculture et permettait de qualifier et quantifier l'occupation réelle du sol sur tous les espaces inscrits en zone A et N au PLU. Ce diagnostic, partagé avec les communes et les réseaux professionnels locaux (agriculteurs, syndicats agricoles, collectifs agricoles...), a permis d'identifier 155 sites dits « à potentiel », sur lesquels l'agriculture pouvait être réinstallée sans trop d'investissement, représentant une surface totale de 2 000 ha.

La métropole s'est alors investie dans une démarche multi-partenaire dans le but de valoriser ces sites jusqu'à présent inexploités, avec un double objectif : défricher un site par commune dès l'année 2011, et remettre en culture 500 ha à l'horizon 2014.

UNE MÉTHODE ET DES MOYENS

Entre 2011 et 2014, plus de 300 réunions locales ont été organisées selon une méthode adaptée au cas par cas en fonction des contextes locaux. Elle reposait sur 3 piliers :

- Un groupe local par commune associant des représentants (techniques et/ou politiques) de la commune, de Nantes métropole, et de la Chambre d'agriculture, voire d'autres acteurs locaux associés par les communes (association de propriétaires, groupement des agriculteurs biologiques...). Ce groupe a vocation à valider le choix des sites à défricher et à accompagner les projets.
- Un groupe d'animation/coordination commun à Nantes métropole et à la Chambre d'agriculture, qui assure la transversalité du programme et la prise en compte du projet dans les différentes politiques publiques de Nantes métropole (urbanisme, développement économique, environnement, économie circulaire...). Des partenaires extérieurs sont régulièrement associés selon les sujets abordés : GAB44, CIAP, SCIP Nord Nantes, SAFER, Terres de Liens...
- Une rencontre annuelle entre tous ces acteurs, dans l'objectif de mutualiser et partager les expériences.

En parallèle, Nantes métropole a mis en œuvre des moyens financiers (soutien au défrichage jusqu'à 80% du coût des travaux, et à l'installation jusqu'à 14 000 € par projet), des moyens d'accompagnement technique (expertise environnementale et assistance administrative), et un programme de sensibilisation/information des professionnels et du grand public.



DES RÉSULTATS ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES

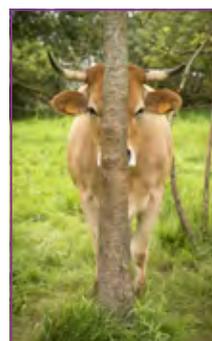
Entre 2009 et 2014, 137 sites différents ont été expertisés sur 1 900 ha, dont 51 ont été déjà défrichés et remis en exploitation. Plusieurs installations sont accompagnées tous les ans (30 sur les 5 dernières années). Aujourd'hui, la démarche de soutien au défrichage est poursuivie grâce à l'actualisation du diagnostic friches de 2014 qui a permis d'identifier les secteurs prioritaires et l'évolution des terres agricoles par commune. Dans la perspective de la politique alimentaire en cours de construction, Nantes métropole souhaite amplifier son action via des projets innovants porteurs d'un message d'exemplarité.

QUELLE PLACE POUR L'AGRICULTURE URBAINE ?

Illustration concrète de ces dynamiques, l'agriculture urbaine prend à Nantes des formes extrêmement variables. Selon les définitions retenues, elle regroupe les exploitations professionnelles, les initiatives citoyennes, les fermes high-tech en hyper-centre, le maraîchage de proximité... Mais aussi les jardins familiaux et ouvriers, le Potager de la Cantine et les Stations Gourmandes. Elle provoque ou rassure, réinvente de vieilles recettes ou innove pour l'avenir, produit de la valeur ou bouleverse les modèles économiques. Elle est de fait un formidable vecteur de sensibilisation, de rapprochement et de lien social. A condition de laisser la place à la concertation et à l'implication des citoyens.

3 exemples de projets agri-urbains :

- **Doulon-Gohards** : projet de restructuration de 5 anciennes tenues maraîchères intra-périphérique – Nantes-Est / Nantes Métropole Aménagement
- **5 ponts** : projet de ferme urbaine en toiture d'un foyer d'accueil de nuit – Île de Nantes / CCAS / Association Les Eaux Vives



- **Promotion de la vache nantaise** : programme de sauvegarde d'une race mixte locale menacée de disparition dans les années 70 – APRBN.



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

UNE PLAINE AGRICOLE EN DEVENIR

La Métropole Nice Côte d'Azur comprend 49 communes, de la mer à la haute montagne. Le territoire étudié, la plaine du Var, s'inscrit dans une opération d'intérêt national OIN et se déploie sur 15 communes, dont Nice. Dès 2012, elle axe sa politique en faveur de l'agriculture selon 4 axes : promouvoir les produits locaux, assurer leur valorisation, développer les filières, favoriser et accompagner l'installation d'agriculteurs. Ces objectifs s'inscrivent dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations, de foncier agricole rare et cher, de friches nombreuses, mais aussi d'un terroir exceptionnel pour l'agriculture, d'un bassin de consommation très demandeur en produits de qualité. Le territoire présente une particularité : les produits agricoles proviennent essentiellement des communes proches du littoral et notamment de la plaine du Var, dont les terrains gagnés sur le lit du fleuve Var présentent une qualité agronomique indéniable et constituent le lieu de production de légumes typiques du patrimoine culinaire niçois.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

- 49 communes
- 540 000 habitants
- 1 400 km²
- 731 agriculteurs

OIN PLAINE DU VAR

- 10 000 ha
dont 1 046 ha de zones agricoles (POS - PLU)
- 61% des agriculteurs de la Métropole
dont 10% en agriculture biologique
- 600 ha cultivés
- Nombre de projets conduits en matière
d'agriculture urbaine : 11
- Prix moyen des terres :
30 à 200 fois la moyenne nationale

Projet 1

Concilier ville et agriculture grâce à une stratégie de développement partenariale

DESRIPTIF

En 2008, l'Etat confère au projet de développement de la plaine du Var le statut d'opération d'intérêt national. En 2012, un travail partenarial est initié par le Préfet et le Président de la Métropole qui souhaitent que soit conduite une stratégie en vue de développer l'agriculture périurbaine à l'échelle de l'OIN de la Plaine du Var. Un groupe de travail réunissant la Région, le Département, l'Etat, l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var, la Métropole et la Chambre d'agriculture se constitue pour concrétiser cette stratégie. Un diagnostic du territoire et un plan d'actions sont élaborés. Une animation territoriale sur les 10 secteurs d'intérêt agricole identifiés est financée par les partenaires

et mise en œuvre afin de faire émerger des projets issus du territoire. En parallèle, en 2015, la Métropole propose des mesures d'aides financières aux communes en vue d'acheter du foncier et d'installer de nouvelles exploitations ; ces aides financières venant compléter les subventions des autres collectivités. En 2016, 5 installations agricoles sont réalisées dont 4 en maraîchage biologique et en circuits-courts. En 2017, la Métropole crée une Maison de Pays, qu'elle administre en régie, au cœur de la ville de Nice, dans laquelle les agriculteurs proposent leurs produits à la vente. A la fois vitrine des productions et savoir-faire des paysans locaux, cette Maison de Pays, « Le Goût de Nice », regroupe 24 entreprises et constitue un véritable outil de promotion et de développement des exploitations et du territoire.

GOVERNANCE ET ALLIANCE DES TERRITOIRES

Le suivi opérationnel est assuré par un groupe de travail constitué de toutes les structures précitées, qui se réunit tous les mois et qui propose des analyses, actions et projets. Un comité technique et un comité de pilotage réunissant équipes dirigeantes et élus assurent le pilotage de la stratégie. Les maires des 15 communes participent aux réunions présentant les différentes études : diagnostic, plan d'action, proposition d'outils fonciers, de démarches juridiques de protection.

Les communes acquièrent du foncier en vue de s'engager dans des projets d'installations ; elles sont alors accompagnées techniquement par la Métropole et bénéficient, en outre, des conventions que la Métropole a conclues avec les organismes agricoles de développement, en charge notamment de l'installation.

Projet 2

Nourrir les petits niçois grâce à la mobilisation de terres fertiles

DESRIPTIF

Une réflexion est initiée en 2016 sur l'approvisionnement local et de qualité de produits agricoles pour la restauration collective et notamment la cuisine centrale de la ville de Nice, qui dans le cadre d'une restructuration se dotera d'une légumerie en 2019. En parallèle, la Métropole dépose un dossier au titre du FEADER pour réaliser une analyse des friches de la plaine du Var estimées à 175 ha. L'objectif est de mener cette étude jusqu'à la négociation avec les propriétaires afin de reconquérir du foncier agricole et d'installer de nouveaux exploitants. A terme, il s'agit de produire localement et en agriculture biologique des fruits et légumes pour les écoles niçoises, ce qui représente plus de 3,6 millions de repas par an. Le frein principal demeure l'acquisition de terres dont le niveau de prix est bien supérieur à la moyenne nationale. Dans ce contexte, la Métropole initie la création d'une fondation territoriale dont un des axes est l'acquisition de friches en vue d'y réimplanter des agricul-

teurs par le biais d'un bail rural comportant des clauses environnementales et sociales. Une fondation offre en effet une plateforme de multiples financements ; financement participatif des citoyens par don ou épargne solidaire, mécénat des entreprises et fondations. La stratégie repose donc sur l'affectation irrévocable à une fondation reconnue d'utilité publique du bien commun que représentent ces terres fertiles, avec un usage qui permettra durabilité et lien social.

GOVERNANCE

Cette réflexion couplée à une initiative de l'Etat de mettre en place le Programme National de l'Alimentation à l'échelle locale conduit à l'élaboration d'un « projet alimentaire territorial ». Celui-ci doit impliquer différents niveaux de collectivités mais aussi des partenaires privés et associatifs (agriculteurs, entreprises d'agro-alimentaire, collectivités, parents d'élèves, associations d'insertion, acteurs de l'ESS...). Il est prévu également que la fondation territoriale assure un pôle ressources pour réfléchir avec des experts nationaux sur les questions d'agriculture, d'écologie et de nutrition et finance des actions de sensibilisation de la population urbaine à ces sujets.

INCLUSION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Ce projet répond aux attentes de la population urbaine en matière de consommation en circuits courts. Il s'inscrit dans une démarche vertueuse de production locale et de consommation durable. Il induit un rapprochement entre producteurs, transformateurs, collectivités et consommateurs et permet la réappropriation de l'alimentation par la population urbaine, en redécouvrant les ressources locales. En outre, il améliore le cadre de vie par la diminution de friches qui impactent le paysage.



En permettant aux collectivités de se doter de foncier agricole, il leur confère une dimension stratégique : gestion des sols et de leur qualité, création d'emplois non délocalisables, autosuffisance alimentaire. La fondation présente l'originalité de construire un modèle hybride public-privé, lucratif-non lucratif, mêlant subvention, don et investissement social, et impliquant collectivités-entreprises--associations-secteur philanthropique-citoyens...



UNE CHARTE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE URBAINE

Situé dans le département du Loiret en région Centre-Val-de-Loire, Orléans Métropole est composée de 22 communes. La Loire, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, traverse Orléans et plusieurs communes de la métropole, participant à l'identité du territoire et structure ses paysages et son agriculture.

Les espaces agricoles représentent 30% du territoire d'Orléans Métropole, et constituent une richesse économique à part entière. Pour maintenir, développer et pérenniser l'activité agricole du territoire, Orléans Métropole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, a élaboré une Charte Agricole afin de marquer l'ambition commune de construire une stratégie durable pour l'agriculture urbaine.

25 réunions de concertation réunissant plus de 300 participants (communes, agriculteurs, associations, partenaires publics...) ont permis de construire la Charte Agricole d'Orléans Métropole et son programme d'actions. Le document a été ratifié en 2012 par les 22 maires, la Métropole, la Chambre d'agriculture du Loiret et le préfet de la région Centre-Val-de-Loire. Cette signature renforce l'engagement d'Orléans Métropole vers la politique agricole et souligne l'intérêt partagé par les communes.

Le programme détaille 23 actions parmi lesquelles l'accès au foncier, la circulation des engins agricoles, l'installation, la commercialisation, la communication...

Pour mettre en œuvre ces actions de manière opérationnelle, Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret ont créé un emploi partagé pour l'animation de la Charte Agricole. Cette embauche a été possible grâce au soutien des fonds FEADER.

En 2017, 75% des actions ont été mises en œuvre et une actualisation du programme d'actions a été engagée.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 279 500 habitants
- 22 communes
- 11 000 ha de terres agricoles soit 1/3 de la surface de la métropole
- 232 exploitations agricoles en activité
- 850 emplois directs à temps plein
- Une charte agricole signée en 2012
- 23 actions programmées
- 75% du programme d'actions réalisé entre 2012 et 2017
- 966 800 € consacré au développement agricole de 2012 à 2017

Projet 1



Favoriser la remise en production des friches agricoles

ACTION N° 7 DE LA CHARTE AGRICOLE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ – PROJET LANCÉ EN JANVIER 2017

Parcelles agricoles non cultivées, les friches sont des espaces à l'abandon. Elles s'expliquent le plus souvent par un potentiel agronomique faible, une inaccessibilité pour les engins agricoles ou une rétention foncière de la part de propriétaires espérant vendre leurs parcelles en terrain constructible. En secteur urbain la pression foncière est forte et les terres agricoles disponibles pour l'installation ou l'agrandissement d'agriculteurs rares.

Cette action avait donc pour ambition d'évaluer la surface des friches agricoles existantes sur les communes de la métropole et d'identifier les parcelles qui pourraient être remises en culture.

L'étude s'est déroulée en plusieurs étapes. Les premières analyses cartographiques identifiaient 3 172 ha de potentielles friches, soit 10% de la surface de la métropole. Après plusieurs réunions de concertation, le passage d'un drone, une analyse de terrain et l'avis des services communaux, la surface de friches agricoles a finalement été évaluée à 1 099 ha sur le territoire de la métropole.

La Chambre d'agriculture du Loiret, qui a conduit cette étude, a complété l'étude par l'établissement d'un scoring. Celui-ci établit un classement à partir de plusieurs données comme : le potentiel agronomique des sols par type de culture, l'accès à l'eau, le voisinage, les surfaces, l'accessibilité, la trame verte et bleue,...

Ce travail complet permet d'avoir une vision fine et détaillée des parcelles qui pourront être remises en culture de façon pérenne et indique la culture la plus adaptée à chaque friche.

Une animation et une veille foncière seront conduites pour permettre l'installation ou l'agrandissement d'agriculteurs et encourager le défrichage et la remise en bail des terres en friches. Cinq réunions locales de concertation ont été organisées pour impliquer les communes et les agriculteurs de la métropole. Ils ont pu participer activement à l'identification et la catégorisation des friches grâce à leur connaissance du terrain et des projets. La version finale des cartes a été adressée à chaque commune afin qu'elles puissent vérifier la cohérence des données.

Une réunion sera programmée d'ici fin 2017 pour présenter les résultats aux communes et les leviers d'actions dont elles bénéficient pour remobiliser les terres agricoles.

Projet 2

Accompagner le développement des circuits courts en général

ACTION N° 16 DE LA CHARTE AGRICOLE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ – PROJET LANCÉ EN MARS 2013

Le développement des circuits courts s'entend au sens large sur le territoire d'Orléans Métropole. Le territoire a la chance d'accueillir plusieurs types d'activités agricoles : céréales, arboriculture, vigne, maraichage, horticulture, pépinière... Une pluralité en milieu urbain qui mérite d'être soulignée.

Ainsi, plusieurs actions ont été conduites pour valoriser les productions locales et encourager les circuits courts alimentaires et ornementaux vers les particuliers et les professionnels.

Les enjeux des circuits courts sont multiples en milieu urbain : ils permettent de développer les revenus des exploitations en leur offrant de nouveaux débouchés et ont l'avantage d'installer un dialogue entre habitants, commerçants et agriculteurs. Cette relation participe à la cohésion sociale et au cadre de vie de la Métropole.

50 producteurs pratiquant la vente à la ferme, sur les marchés ou sur internet ont été recensés dans un guide de la vente directe. Cette première étape a ensuite donné naissance à la création d'une signalétique pour les producteurs puis d'une application pour smartphone. L'objectif étant de s'adapter à différents publics plus ou moins connectés. 60% des producteurs ont vu leur chiffre d'affaires augmenter après la parution du guide des producteurs.



Pour les professionnels de l'alimentaire l'accent a été mis sur le développement du marché de gros d'Orléans Métropole. Ce « petit Rungis » est approvisionné par une vingtaine de maraichers et arboriculteurs du Loiret. Au-delà du débouché qu'il représente, il permet aussi aux professionnels de vendre et cuisiner des produits locaux. Un affichage qui participe à l'image et à l'attractivité de la « Métropole Jardin ».

La réalisation du guide des producteurs a été suivie par un groupe de travail composé d'élus de différentes communes, d'agriculteurs, de partenaires publics et d'associations. De nombreuses animations autour de la saisonnalité et de la provenance des produits ont été proposées vers le grand public, les écoles ou les hôpitaux lors d'événements ou semaines thématiques.



PARIS



PARIS ET SES PARISCULTEURS

Paris, ville très dense, développe de nombreuses initiatives visant à renforcer la végétalisation sur son territoire : le programme de la mandature 2014-2020 comporte l'ouverture au public de 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, la plantation de 20 000 nouveaux arbres, la végétalisation de l'espace public... Tous les acteurs de la ville et les habitants sont incités à concourir à cet objectif, via divers outils tels que la plateforme collaborative Végétalisons Paris, les Permis de végétaliser sur l'espace public... De nombreuses opérations retenues par les parisiens dans le cadre du budget participatif témoignent des attentes citoyennes en la matière.

Les enjeux environnementaux et sociétaux sont multiples et sont portés par plusieurs documents cadres dont la ville se dote : Plan Biodiversité, Plan Climat Air Energie, Plan d'Alimentation Durable, Stratégie de résilience...

L'AGRICULTURE URBAINE, UNE RÉALITÉ À PARIS !

En 2020, la ville de Paris s'est fixé comme objectif d'atteindre 100 hectares de toits et murs végétalisés sur son territoire, dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine, favorisant une production locale, des circuits courts, un rapprochement entre producteurs et consommateurs. Cet objectif passe par la mobilisation de tous les partenaires concernés et propriétaires institutionnels. 74 partenaires ont signé à ce jour la Charte « Objectif 100 hectares » que la ville leur a proposée. Avec ces partenaires, la ville de Paris lance des appels à projets dédiés à l'agriculture urbaine sur les bâtiments parisiens. Le premier appel à projets « Parisculteurs », lancé en 2016, s'est traduit par la désignation de 32 porteurs de projets diversifiés (dont les 2 présentés ci-après) sur les toits de bâtiments municipaux, départementaux ou de partenaires, représentant au total plus de 5 ha de surfaces. Le 2^e appel à projet Parisculteurs, lancé fin septembre 2017, associe deux collectivités voisines : Saint-Denis et Pantin.

Le rapprochement entre la ville de Paris et les producteurs se traduit par ailleurs au travers d'échanges réguliers entretenus avec la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et les jeunes agriculteurs de la région.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 2 240 621 habitants à Paris
- 1 commune concernée : Paris et ses 20 arrondissements
- 221 projets d'agriculture urbaine en cours
- 15 hectares nouveaux de surfaces cultivées

Projet 1

Les fermes Aéromate

Les projets des Fermes Aéromate se développent sur 3 sites parisiens (site RATP Lachambeaudie (12e), site Tishman Speyer Bourse (2e) et école Duperré (3e)) pour une surface totale de 1200 m², issus du 1er appel à projets Parisculteurs. L'objectif des Parisculteurs est multiple : il s'agit du multiplier les espaces cultivés de la ville et de créer un démonstrateur et référentiel des projets d'agriculture urbaine qu'il est possible de développer à Paris. Dans ce cadre, Aéromate tente de démontrer la viabilité des cultures d'aromates en hydroponie et participe à la politique durable des bâtiments dont les toitures leur ont été confiées. Les fermes Aéromate ne sont pas accessibles au grand public, néanmoins les porteurs de projet ne refusent pas une occasion de partager leurs connaissances et expériences. Les productions ont des destinations variées, que ce soit pour les usagers des bâtiments ou les restaurateurs du quartier.

Les appels à projets « Parisculteurs » sont lancés par la ville de Paris. Les projets soumis à candidature sont examinés par une commission technique qui réunit des experts et des services techniques d'autres collectivités, avant d'être soumis à un jury qui associe notamment des élus parisiens, le maire d'arrondissement, le propriétaire du bâtiment le cas échéant.

De nombreux projets lauréats comportent une dimension participative forte, associant usagers du bâtiment (enfants d'une école, salariés d'un immeuble de bureaux...) ou habitants du quartier, au travers d'ateliers pédagogiques par exemple.

Les services de la ville de Paris accompagnent ensuite les projets lauréats de leur installation jusqu'aux premières récoltes.



© Frank Badire

Projet 2

Facteur Graine – Les permaculteurs de la Chapelle (Paris 18e)

Le projet Facteur Graine souhaite démontrer les possibilités de cultiver en toiture selon les principes de la permaculture et de créer une surface productive qui favorise le rassemblement social.



© Jacques-Olivier Bled

Le potager a été mis en place sur un toit d'un bâtiment de La Poste d'une surface de 700 m² et le substrat de culture est composé de déchets organiques urbains (bois broyé, compost de déchets verts...).

Le projet Facteur Graine est dessiné et cultivé par un collectif de travailleurs de La Poste. L'ensemble des productions (tomates, poivrons, courges, melons, salades, etc.) est vendu à l'intérieur du bâtiment et sur les marchés de l'arrondissement. Il est envisagé d'associer les voisins via des ateliers pédagogiques en pied d'immeuble et de travailler avec le tissu associatif et commercial local.

Ce projet est également issu du 1^{er} appel à projets Parisculteurs lancé par la ville de Paris. Au-delà de cet appel à projets, d'autres coopérations sont à l'étude pour étendre l'ampleur du dispositif Parisculteurs et tendre à la création d'une filière des produits urbains parisiens et franciliens, poursuivant le souhait de retisser des liens entre Paris et son environnement périurbain et rural. Facteur Graine s'inscrit plus particulièrement dans cette optique en souhaitant, à terme, développer un réseau de distribution régional des produits de l'agriculture urbaine.



VALORISER UNE AGRICULTURE URBAINE DURABLE AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

Créée le 1^{er} janvier 2016, la métropole du Grand Paris est un EPCI qui regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,5 millions d'habitants.

Dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la métropole du Grand Paris œuvre à la préservation de la biodiversité sur son territoire, notamment par des actions visant à la reconquête et au développement de la nature en ville.

UN ENGAGEMENT FORT DE LA MÉTROPOLE

Le changement climatique, associé aux problématiques d'urbanisation, de croissance démographique et d'évolution des modes de vie, fait naître des enjeux croissants pour la métropole. Dans ce contexte, la nature constitue un formidable réservoir de solutions tant en matière de réduction des impacts que d'adaptation face à ces changements, et présente de nombreux bénéfices écologiques, productifs, récréatifs et économiques.

La présence renforcée de la nature dans la métropole est en outre une attente très forte des citoyens en termes de cadre de vie et de qualité paysagère. Elle permet de dépasser les frontières de la métropole pour lancer des projets communs avec les EPCI limitrophes, les départements et la région Ile-de-France.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 7,5 millions d'habitants
- 131 communes
- 12 territoires
- 814 km²
- 25% du PIB national
- 11 000 ha de forêts, milieux semi naturels, espaces agricoles et surfaces en eau
- 20% de l'espace métropolitain occupé par des milieux naturels

Une ambition : développer la nature en ville L'exemple de Montfermeil

3 SITES DÉDIÉS À L'AGRICULTURE URBAINE

Le développement de solutions basées sur la nature offre la possibilité de poursuivre la dynamique enclenchée dans de nombreuses collectivités du territoire.

C'est le cas, par exemple, de la ville de Montfermeil, implantée à 15 kilomètres des trois pôles économiques que sont Paris, Roissy et Marne-la-Vallée. Avec ses 23 hectares de parcs en pleine ville et ses 21 hectares de forêt, sur le point culminant de la Seine-Saint-Denis, la commune souhaite ainsi aller plus loin dans la renaturation de son tissu urbain en mettant à disposition 3 parcelles au bénéfice des habitants, partenaires ou professionnels pour développer des projets d'agriculture urbaine.

Lors des conseils de quartier, les habitants ont fait part de leur volonté de développer les jardins partagés. Montfermeil a alors lancé un appel à candidatures tant auprès de la population que des services (écoles, centres de loisirs, crèches, haltes-jeux...), partenaires associatifs, sociaux, santé, etc. pour identifier leurs besoins en la matière. Par la suite, fort de l'engouement suscité par les visites du site pilote de permaculture et des formations dispensées aux habitants, la ville a décidé de mettre à disposition des Montfermeillois, partenaires associatifs, entreprises d'insertion ou professionnels, 3 sites dédiés à des projets d'agriculture urbaine.

Le champ des possibles est extrêmement vaste : jardins partagés, ferme urbaine ou pédagogique, serres enterrées, micro-fermes, éco-pâturage, aéroponie, jardins des plantes médicinales, des senteurs, etc.

Les projets développés pourront avoir une ou plusieurs vocations : alimentaire, économique, environnementale, sociale, récréative ou pédagogique.

UN PROJET D'AGRICULTURE URBAINE SOUTENU PAR LA MÉTROPOLE

Dans cette perspective, le projet bénéficie du soutien financier de la métropole du Grand Paris, au titre du fonds d'investissement métropolitain. La métropole souhaite en effet apporter un soutien aux communes et territoires dans leurs projets d'investissement, afin d'encourager la réalisation d'actions relevant notamment de la protection de l'environnement et du cadre de vie. Dans ce contexte, la métropole favorise particulièrement les initiatives de nature en ville et d'agriculture urbaine, qui permettent d'œuvrer à la résilience alimentaire du territoire et au renouvellement des pratiques agricoles, tout en développant le lien social et la solidarité entre les habitants.





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES

POUR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Située dans la partie Sud de l'aire urbaine de Paris, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart est née le 1^{er} janvier 2016, suite à la fusion de cinq agglomérations regroupant 24 communes sur les départements de l'Essonne et la Seine-et-Marne. Le territoire est situé au cœur de grands axes routiers et ferroviaires (A6, A5, francilienne, RER D, T Zen). Grand Paris Sud est un acteur majeur du développement métropolitain qui propose une offre foncière précieuse en Île-de-France, un dynamisme économique soutenu par la présence de filières d'avenir, deux grands pôles de développement équilibrés de part et d'autre de la Seine et un cadre de vie préservé. De vastes espaces naturels et agricoles structurent le territoire de Grand Paris Sud, traversé par la Seine et situé sur les franges de grands plateaux cultivés.

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE DANS UN ESPRIT « FILIÈRE »

Grand Paris Sud s'est engagé, dès sa création, dans une démarche ambitieuse qui vise à valoriser les spécificités de son territoire, notamment sa composante agricole, ainsi que son potentiel de développement économique lié aux productions locales. En 2013, la partie seine-et-marnaise du territoire a engagé une démarche de gouvernance autour d'une « charte agricole » qui a permis de constituer un premier réseau d'échange entre acteurs de l'agriculture et de l'aménagement. Cette démarche a ensuite permis de co-construire un programme d'actions. Dans ce cadre, l'agglomération, soutenue par l'ADEME, a lancé en 2016 une étude sur le développement des circuits courts de proximité.

Cette étude fait état d'un marché de la restauration hors domicile estimé à environ 260 millions d'euros à l'échelle du territoire.

Fort de ce constat, des orientations concrètes ont été définies en concertation avec les deux Chambres d'agriculture, les deux départements, des agriculteurs, des professionnels de la restauration hors domicile publique et privée et des intermédiaires de l'approvisionnement alimentaire.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 347 000 habitants
- 124 482 ménages
- 24 communes sur deux départements, l'Essonne et la Seine-et-Marne
- 20 350 entreprises
- 138 200 emplois
- Superficie du territoire : 22 220 ha
- 3 500 ha d'espaces de nature
- 5 500 ha de terres cultivées
- 40 sièges d'exploitation
- 2 projets d'implantation de ferme, plus de 50 ha identifiés pour des cultures de proximité
- 2 projets d'équipements de transformation alimentaire à l'étude

Cette démarche opérationnelle prend forme par un travail sur différents fronts :

- Le volet foncier : la volonté de maintenir les exploitations et d'encourager à la diversification des cultures permet à l'agglomération de co-construire, avec les villes, des projets d'agriculture de proximité complémentaires à des projets d'aménagement urbain, sur plusieurs dizaines d'hectares.
- Les synergies entre acteurs : favoriser les échanges entre acteurs

de l'agriculture, de l'aménagement et les différents intervenants du secteur alimentaire du territoire (information, formation, mise en réseau).

- La dynamique de la filière locale : travailler avec les porteurs de projets à l'implantation et au développement des outils nécessaires à la production, la transformation et la commercialisation des produits locaux.

Projet 1

Produire bio, se nourrir, recycler sur place, pour vivre mieux à Ris-Orangis

Ris-Orangis (27 300 habitants) défend un modèle d'urbanisation maîtrisée, et souhaite conserver des espaces ouverts. Dans la continuité d'un projet d'éco-quartier (environ 10 ha de projet urbain – 42 000 m² de surface de plancher), en lien avec le passé d'ancien corps de ferme du site, Grand Paris Sud et la ville associent leurs compétences dans le but d'aménager 19 ha cultivables en agriculture biologique et d'optimiser les conditions de succès des futurs candidats à l'installation (préparation du sol, forage, hangar, ...). Ce projet est soutenu dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (MEEM – 2016) et accompagné par l'ADEME via l'AMI Economie circulaire et urbanisme.

GOUVERNANCE

L'agglomération et la ville sollicitent différents acteurs et notamment Grand Paris Aménagement, la SAFER Ile-de-



DR-Ris-Orangis/Agglo Grand Paris Sud

France et le pôle ABIOSOL afin d'organiser au mieux la gestion du foncier et l'identification des candidats à l'installation. Le projet a par ailleurs été présenté aux habitants à l'occasion de différents temps d'échanges dont une réunion publique.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet vise à préserver un espace ouvert multifonctionnel qui participe à la qualité de vie du territoire. L'approche circulaire envisagée a pour but de prioriser la valorisation des ressources et productions dans un système de proximité (ressource en eau, équipements mutualisés, valorisation d'intrants organiques,...). Enfin, le développement des circuits courts alimentaires en lien avec la cuisine centrale et les AMAP notamment, reste la principale orientation économique.

Projet 2

Vers un écoquartier agro-sylvo-pastoral intégré à Moissy-Cramayel

Moissy-Cramayel (17 600 habitants) réalise avec l'EPA de Sénart la construction de son dernier quartier (2400 logements et équipements). Cet éco-quartier a pour ambition de développer des synergies environnementales, sociales et économiques et d'intégrer l'histoire rurale de la commune et l'opération de renouvellement urbain du centre-ville.

En complément des espaces verts cultivés, des vergers qui s'installeront sur le site de l'éco-quartier et de l'écopaturage présent en cœur de ville, une ferme maraîchère biologique est en cours de création sur 3,4 ha au nord du projet (sols en cours de préparation). Dans ce cadre, Grand Paris Sud apporte son ingénierie sur la partie agricole et la recherche de financements, tout en favorisant les synergies entre les projets et les acteurs du territoire.

GOUVERNANCE

La ville organise la gouvernance notamment avec l'agglomération, Grand Paris Aménagement, l'EPA, la région Ile-de-France, et les acteurs locaux des services de proximité et de



DR-Moissy-Cramayel/Agglo Grand Paris Sud

l'habitat au sein de réunions thématiques de travail. Les actions d'information et la sensibilisation des habitants, agents municipaux et élus sont réalisées à la maison des projets, site dédié à cette fonction, ainsi que lors des visites de quartiers et des groupes thématiques de travail.

RÉSULTATS ATTENDUS

La ferme maraîchère et les espaces verts productifs contribueront à l'objectif de 50% de composantes bio et locales en 2020 pour les 2 000 repas produits chaque jour par la cuisine centrale en régie municipale. Ceci en complément de la gestion différenciée des espaces verts en zéro-phyto dans le but de préserver la ressource en eau.



GRAND POITIERS



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES

POUR UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE LOCALE CONCERTÉE

La récente fusion, en janvier 2017, de cinq EPCI offre l'occasion à la nouvelle communauté urbaine de Poitiers ainsi créée de s'atteler à fédérer les acteurs du territoire et ses communes autour d'un nouveau PAT. Réunissant communes rurales et urbaines, ce nouveau territoire urbain constitue un « terreau » favorable, une opportunité pour franchir un palier vers une politique alimentaire locale concertée et globale qui favorisera les liens entre les communes rurales – territoire de production agricole et les villes – territoire de consommation.

Aussi, les élus héritant d'une multitude d'initiatives locales (démarches de circuits courts, AMAP, créations de jardins familiaux, magasins de producteurs, mise à disposition de foncier municipal pour des néo-agriculteurs, chantiers d'insertion, approvisionnement local des cantines et des épiceries solidaires, événements sur les produits locaux, nouveaux marchés...) soutiennent **3 objectifs majeurs** :

- S'appuyer sur la **restauration collective** comme le levier d'une politique locale des approvisionnements alimentaires (objectif 2020 : 40% d'alimentation durable en restauration collective).
- Soutenir le développement et la structuration de l'**offre de produits alimentaires locaux** (plateforme logistique alimentaire locale, offre commerciale de centres-bourgs)
- S'appuyer sur ce plan pour préserver l'**environnement**, notamment la ressource en eau, et veiller à un **équilibre social** en s'assurant que toutes les populations puissent accéder à une alimentation durable.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- **Nombre d'habitants :**
 - Communauté urbaine de Poitiers : 189 845
 - Aire urbaine de Poitiers : 258 837
 - Région Nouvelle Aquitaine : 5 879 144
- **Nombre de collectivités : 40 communes**
- **Superficie : 1071,1 km²**
- **Part de terrains non artificialisés : 92,5%**



© Quatre vents

Projet 1

Une concertation au bénéfice d'un plan alimentaire territorialisé

Les conseils de développement de Grand Poitiers, de Vienne et Moulière et des 2 pays entourant l'ancienne communauté d'agglomération de Poitiers se sont saisis ensemble des enjeux entourant le développement des circuits courts. Les conseils de développement ayant pour fonction d'ouvrir des espaces de débat et de prospective pour le territoire, ils ont conduit, en 2013 et 2014, une large consultation et mobilisation pour établir un état de lieux commun, identifier les pistes d'actions possibles et les conditions de la mise en œuvre d'une politique alimentaire locale coordonnée.

4 rencontres thématiques ont eu lieu avec les acteurs afin de recueillir la vision et les intérêts de tous, de définir collectivement les enjeux de ce « territoire alimentaire » qui dépassaient rapidement ceux relevant des circuits courts (santé, justice sociale, etc.). S'appuyant sur ces soirées débats thématiques, un diagnostic quantitatif objectif, et un forum local des acteurs ayant mobilisé près de 150 acteurs locaux (élus, acteurs publics, privés), les conseils de développement ont ouvert la voie à une politique alimentaire concertée.



© Philippe Nominé

En formalisant un véritable manifeste pour une politique alimentaire locale, ils ont dépassé les frontières administratives pour promouvoir ce nouvel élan coordonné à l'échelle du SCoT du Seuil-du-Poitou en révision (189 communes concernées), auprès du département de la Vienne, des collectivités concernées (communauté d'agglomération, communautés de communes de l'époque).

Cette démarche a permis de mettre à jour la transversalité d'une telle politique, de faire dialoguer les acteurs engagés, de permettre à des citoyens de jouer un rôle actif sur leur territoire, de poser un premier palier pour engager une politique coordonnée à l'échelle de la nouvelle communauté urbaine.

Projet 2

Une coordination partagée de l'alimentation solidaire

Dans le cadre d'une politique de l'économie sociale et solidaire active, Grand Poitiers soutient l'ensemble des têtes de réseau de l'aide alimentaire et plus de 10 épiceries solidaires sur le territoire. La collectivité a impulsé la création d'un réseau local des épiceries solidaires afin de favoriser la mutualisation des approvisionnements et faciliter les échanges entre les acteurs. Ce réseau est animé depuis 2009 par « le comité des alternatives poitevines pour l'emploi et l'entraide (CAPEE) ». Cette coordination se concrétise, entre autres, par la réunion une fois par trimestre de l'ensemble des acteurs, afin de mener une réflexion sur les critères et procédures d'accès, la mutualisation des approvisionnements, la mise en place de formations, l'organisation d'événements... Le CAPEE met également en relation les épiceries solidaires et les jardins d'insertion (sensibilisation au jardinage et à la culture).

Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, ce réseau s'étend aujourd'hui à l'ensemble des structures présentes sur le territoire.



© Daniel Proux

Enfin, dès 2012, Grand Poitiers a construit un bâtiment dédié à l'aide alimentaire sur Poitiers Sud rassemblant plusieurs acteurs sur un même site. Dans cet élan, Grand Poitiers est également territoire pilote pour le projet d'ANDES « UNITERRES » depuis 2012 visant à rapprocher les producteurs locaux des épiceries solidaires. Ce projet vise à aider à l'installation ou au maintien d'agriculteurs qui rencontrent des problèmes financiers, et à fournir des produits frais et de qualité aux personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire. Quatre épiceries de Grand Poitiers s'engagent à acheter leurs fruits et légumes à des agriculteurs locaux qui s'installent ou qui sont en difficulté. ANDES prend à sa charge 70% du prix des fruits et légumes pour 2012, première année d'expérimentation. Près de 250 familles sont bénéficiaires chaque année de ce dispositif.



COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

UN ÉCOSYSTÈME RURBAIN PERFORMANT ASSOCIANT BIOÉCONOMIE ET CODÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Première communauté urbaine rurale de France, depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Reims est un territoire composé de 143 communes au cœur duquel rural et urbain vivent en symbiose et dont l'articulation demeure un facteur différenciant et tremplin pour le devenir de son écosystème.

D'un sol calcaire plus propice à l'élevage qu'aux cultures, ce territoire a connu un développement exceptionnel, non seulement de son agriculture, de sa viticulture mais également de toutes les activités de transformation agroalimentaire et d'innovation qui en ont été la prolongation, grâce à la détermination d'hommes et de femmes ayant su intégrer les progrès techniques et se regrouper pour s'adapter aux évolutions de leur environnement.

Aujourd'hui, ce territoire, à l'agriculture et à la viticulture performantes, est prêt à relever de nouveaux défis au premier rang desquels sa mutation vers l'agriculture de demain, la « Smart Agriculture ».

La transition d'une industrie agro-alimentaire traditionnelle vers une industrie de pointe spécialisée dans le traitement et la valorisation des agro-ressources en molécules d'intérêt et en énergie nourrit l'ambition du Grand Reims de devenir la capitale européenne de la bioéconomie.

C'est-à-dire mobiliser toutes les forces politiques, économiques et sociétales locales pour transformer durablement le triangle marnais. L'objectif poursuit : en faire un territoire à bilan carbone positif et un puissant moteur d'attraction en s'appuyant sur un nouveau modèle de codéveloppement territorial et sur son excellence agricole, viticole et agroindustrielle dans la bioéconomie et l'agriculture du futur.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

Grand Reims

- 1^{re} communauté urbaine rurale de France
- 2^e pôle urbain du Grand Est
- 298 154 habitants
- 143 communes dont 111 communes de moins de 1 000 habitants (de Reims – 12^e ville de France – 187 000 habitants à Aubilly 48 habitants)
- 1 424,89 km²
- 75 % de la surface totale occupée de territoires agricoles
- 1^{er} pôle européen d'agro-ressource

C'est la raison pour laquelle le Grand Reims à la faveur de cette grande ambition au service d'une dynamique territoriale portée par l'ensemble des acteurs, des forces vives du territoire, porte plusieurs projets structurants. Ces projets visent à démontrer que l'innovation peut se trouver également au cœur des territoires : ExpoFrance 2025, candidature au PIA3 – AMI -Territoire innovant de grande ambition.

Cela passe par la création d'un environnement plus favorable aux activités économiques notamment agricoles et viticoles grâce à une vision globale du territoire, pour en finir avec les démarches segmentées et sans cohérence.

Projet 1

Un Schéma de cohérence territoriale ambitieux : alliant respect des espaces agri/viticoles et développement de l'agglomération.



Il est apparu, qu'au-delà des évolutions législatives et réglementaires, le territoire a été confronté à des logiques nouvelles de développement auxquelles le Schéma de cohérence territoriale de la région rémoise, approuvé en 2007, ne répondait plus.

Dès 2012, une démarche de concertation a été portée afin de veiller à l'élaboration d'un outil permettant la préservation des espaces agricoles mais également d'accompagner et de favoriser le développement de l'agglomération.

L'un des objectifs du SCoT était de fixer les orientations générales du territoire et d'en déterminer les grands équilibres notamment en matière de consommation foncière mais aussi en offre de logements diversifiés et en zones aménagées respectueuses de l'environnement.

Dès lors, la réflexion menée à l'échelle du SCoT intègre l'en-

semble des problématiques ayant des incidences sur le foncier à savoir les projets de développement de l'habitat, des activités économiques, des infrastructures ou encore de la biodiversité et des trames vertes et bleues.

Afin d'en assurer une déclinaison effective sur le territoire, deux protocoles ont d'ores et déjà été signés : l'un pour une sobriété foncière et une préservation du potentiel agricole du territoire du bassin rémois entre la chambre d'agriculture et la Communauté Urbaine, le second pour un volet viticole en partenariat avec la profession et l'INAO.

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif ambitieux du SCoT d'une consommation raisonnée des terres, au travers d'un examen pragmatique des contextes de développement propres à chacune des communes engagées et d'une ambition de promotion du développement durable sur le territoire.

Projet 2

TerraLab : Installation d'une ferme expérimentale au cœur d'une friche !



En 2008, la nouvelle carte militaire impose la fermeture de la base aérienne 112.

En juin 2011, l'activité aéronautique cesse définitivement et la base aérienne devient la plus grande friche de l'agglomération de Reims (546 hectares).

De nombreux projets ont émergé, sans aucune dimension concrète.

En 2014, la Chambre d'agriculture de la Marne a présenté un projet structurant, en synergie avec le développement des acteurs locaux, capitalisant sur les atouts et richesses du territoire.

La reconversion du site s'appuiera sur une démarche partenariale, visant à implanter un centre d'expérimentations et d'acquisitions de références afin de préparer la mutation de l'agriculture marnaise : la création d'une ferme expérimentale – la Ferme 112 –, pour ancrer l'ex-Reims Métropole – Grand Reims aujourd'hui – et son territoire comme plateforme incontournable dans la valorisation des agro-ressources.

Le constat est clair, notre agriculture doit faire face à différents défis : devenir plus durable et moins dépendante aux intrants en général ; prendre en compte un environnement nouveau, aléatoire et améliorer la capacité des exploitations à faire face à ces aléas ; enfin répondre à l'enjeu de la Politique Agricole Commune 2015-2020 et s'adapter à l'émergence de concurrences.

Dans ce contexte, le site de l'ex base aérienne 112 offre la possibilité de lancer deux projets pour l'agriculture :

1. Constituer un cluster de la profession agricole. L'objectif : Rassembler les partenaires pour structurer l'amont de la production.
2. Mettre en place les innovations avec les agriculteurs sur le site de TerraLab (ex ferme 112) à l'échelle de systèmes de culture.



RENNES



DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE... À L'AGRICULTURE URBAINE

L'agglomération rennaise se développe depuis 35 ans selon le modèle multipolaire de la « ville-archipel », qui laisse une large part aux espaces agricoles et naturels entre les bourgs et les villes. Pour pérenniser cette agriculture, Rennes Métropole préserve l'agriculture dans le SCoT et les PLU de ses 43 communes, et a signé dès 2008 avec la Chambre d'agriculture et la SAFER un « Programme local de l'agriculture » (PLA) qui définit des orientations et actions sur le foncier, sur le bocage, sur les liens entre les citoyens et les agriculteurs, ainsi qu'en matière d'énergie, de climat et d'alimentation territoriale. Ce PLA est un cadre de partenariat fort, où élus et agriculteurs reconnaissent leur intérêt commun à travailler ensemble à la viabilité de l'agriculture dans toutes ses dimensions.

UNE AGRICULTURE DE PLUS EN PLUS TOURNÉE VERS LE LOCAL ET LA QUALITÉ

Rennes Métropole a entre autres promu les circuits courts dès 2000 à travers le développement de magasins fermiers ou de marchés, l'installation de maraîchers, l'achat de produits locaux et bio pour la restauration collective, et contribué à l'étude prospective « Rennes ville vivrière » des étudiants d'Agrocampus sur le territoire nécessaire pour nourrir la population urbaine. La ville de Rennes et Rennes Métropole sont signataires du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan.



DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

Rennes Métropole, une « ville archipel » qui préserve son agriculture périurbaine :

- 444 723 habitants - 43 communes
- 705,94 km² dont 56% agricoles
- 764 exploitations et 1 900 actifs agricoles
- Un programme local de l'agriculture (PLA)

Ville de Rennes :

- 219 370 Rennais
- 5 039 ha dont 515 ha agricoles (10%)
- 7 exploitations professionnelles et 9 actifs
- 37% de la SAU en agriculture biologique
- Un plan alimentaire durable (PAD)
- Plus de 1000 jardins familiaux sur 15 ha
- Une quarantaine de jardins partagés

Dans ce cadre la ville de Rennes protège également ses espaces agricoles dans son PLU, elle a adopté en juin 2017 son plan alimentaire durable (PAD) qui concerne notamment les 12 000 repas quotidiens de la restauration municipale. Elle soutient aussi des expérimentations d'agriculture urbaine : champignonnière, micro-fermes en permaculture... Par ailleurs, elle offre plus de 1000 jardins familiaux sur 15 ha, et une centaine de jardins partagés collectifs se sont installés ces dernières années sur les espaces verts de la ville, avec le partenariat de l'association « Vert le jardin ».

Enfin, la ville de Rennes porte un projet d'agriculture urbaine sur « la Prévalaye », un espace naturel et de loisirs multifonctionnel de 400 ha à proximité immédiate des quartiers urbains, qui accueille différents équipements sportifs et de loisirs verts. Ce projet agricole de la Prévalaye s'inscrit dans la volonté politique de la ville de valoriser ses terres cultivables et d'y introduire une agriculture vivante et « ouverte au public ».

Projet



Développement agricole de la Prévalaye

DESRIPTIF

Le paysage bocager de la Prévalaye présente encore des traces de l'agriculture passée. La majorité des parcelles sont gérées par la ville de Rennes, parfois avec des agriculteurs des communes voisines qui y font du foin. Depuis 2014, la ville souhaite une occupation agricole plus visible et permanente. Elle offre à des personnes et des associations ayant un projet agricole en lien avec l'intérêt général (visibilité, pédagogie, circuits courts...) la possibilité de s'installer sur des parcelles qu'elle a en gestion. Les objectifs et les principes seront rappelés dans une charte qui pourra servir à la fois de règlement et de document-guide pour un futur appel à manifestation d'intérêts sur de nouvelles parcelles.

Depuis plus de deux ans, des acteurs aux pratiques agricoles expérimentales ou innovantes ont été installés. Ces démarches ont permis la construction du projet en avançant et d'après les premiers retours d'expériences.

- L'Écocentre de la Taupinais est un centre de découverte de l'environnement situé au cœur du site et sur lequel s'appuient les différents partenaires pour échanger sur leurs projets.
- Depuis 2014, l'INRA utilise une parcelle d'essais et de démonstration en cultures issues de semences anciennes pour des objectifs de recherche, d'animation, de pédagogie et de diffusion, et anime la fête annuelle « du champ à l'assiette ».
- Depuis 2014, l'association « le Jardin des Millepas » pratique le maraîchage comme support d'actions pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs, et d'animation sur site (chantiers participatifs mensuels, événements saisonniers comme la Fête de la châtaigne).

- Depuis juin 2016, Permag'Rennes exploite une micro-ferme en permaculture ayant pour vocation principale la production de semences. Cette structure a également été la cheville ouvrière de l'étape rennaise du « Fermes d'avenir tour ».
- « Semons l'espoir » (groupement d'agriculteurs bio de la vallée de la Vilaine) expérimente un futur élevage de vaches « pie noire bretonnes », et « Equi fait quoi » vise à développer l'utilisation de la traction animale dans le travail agricole. Les projets de ces associations autour de l'élevage permettront de réintroduire des animaux pour rendre visible le projet agricole tout en offrant une solution contre l'appauvrissement des sols de la Prévalaye.

GOUVERNANCE ET ALLIANCE DES TERRITOIRES

Le projet agricole de la Prévalaye est porté par la direction « Jardins et biodiversité » de la ville de Rennes, en lien avec le service « Planification et études urbaines » de la métropole et l'Écocentre de la Taupinais, centre de découverte de l'environnement. Il suscite aussi un très fort engouement du tissu associatif local et de la recherche (Agrocampus, INRA). Des partenariats sont en cours avec le département, la Chambre d'agriculture et la FD CIVAM, ainsi qu'avec « Eau du Bassin Rennais - collectivité » et son marché public de restauration collective « Terres de sources » garantissant la qualité de l'eau.



ROUBAIX



ROUBAIX, VILLE NOURRICIÈRE

Roubaix a une histoire liée à l'industrie textile. Au XIX^e siècle, le boom de l'industrie textile structure le développement urbain par des constructions très denses organisées en petites maisons accolées aux usines. Les espaces de respiration sont rares. La population est majoritairement ouvrière. Face aux difficultés sociales et à certaines crises alimentaires, les premiers jardins ouvriers sont créés.

Depuis, avec la crise du textile, les anciennes usines laissent place à des espaces en reconversion ou en friche. Ce passé industriel peut générer des pollutions variées et nécessiter une gestion spécifique.

Ainsi, la ville a son ADN : le développement de l'agriculture en milieu urbain. D'abord pour répondre à un besoin social immédiat, il donne progressivement lieu à des projets à vocations multiples (activité économique, lien social, etc.)

En 2012, la ville valide sa Trame verte et bleue, dans laquelle l'objectif de doubler le nombre de jardins familiaux est fixé. Cinq ans plus tard, cet objectif est atteint avec 350 parcelles. Pour autant, la liste d'attente des personnes souhaitant bénéficier d'une parcelle ne désemplit pas, avec près de 200 foyers sur liste d'attente, soit en moyenne 3 ans d'attente.

Pour répondre à cette demande, il est décidé d'utiliser les espaces peu/pas valorisés de la ville (friches, pieds d'immeuble, etc.) comme support de projets permanents ou temporaires d'agriculture urbaine.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- Nombre d'habitants :
 - Commune : 95 600 (population 2014)
 - Métropole Européenne de Lille (MEL) : 1 200 000 (population totale 2016)
 - Région Hauts de France : 6 006 156 (2014)
- Superficie du territoire de la ville de Roubaix : 13,2 km²
- Fortes disparités sociales au sein de la population, dont près de 40% de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Projet 1

L'émergence d'une ville nourricière

En 2016, la ville est lauréate de l'appel à projet « Ville durable et solidaire » et propose, dans ce cadre, de construire une stratégie Ville nourricière, servant de pilote et d'expérimentation à l'échelle métropolitaine. L'objectif est d'identifier les différentes solutions d'agriculture en fonction du type d'espaces et de sa configuration. Au final, l'objectif est de nourrir au moins 10% de la population locale, soit l'équivalent de 27 hectares de production (dont 9 hectares déjà exploités en jardins familiaux ou partagés).

Après un recensement, 15 hectares sont disponibles (hors toitures et parkings). Ils sont répartis en huit typologies d'espaces : de l'angle de rue de 200 m² à la grande friche de 3 hectares. Pour chacun de ces espaces, différentes propositions d'aménagement sont étudiées, avec comme questionnement de fond : peut-il y avoir sur cette surface une activité économique viable ou reste-t-on sur des modèles classiques type jardins familiaux ?

Le groupement d'étude constitué et piloté par Auxilia avec Ferme d'Avenir, AgroBioTech de Liège, l'Institut Supérieur d'Agronomie de Lille, Urban Interstices, ainsi qu'un chercheur canadien, aboutit à une classification des types de projet, de leur vocation et de leurs potentialités économiques en fonction des surfaces disponibles.

Des sites sont également travaillés de manière plus fine pour passer à l'action rapidement. Ces sites ont été choisis pour leur caractère reproductible et/ou leur caractère exceptionnel constituant une opportunité à ne pas manquer.



Le conseil municipal a voté la stratégie Ville nourricière le 5 octobre 2017. En ouverture et en clôture de l'étude, un grand temps fort mobilisant toutes les parties prenantes a permis de partager les objectifs et mettre en mouvement les acteurs locaux (bailleurs, sociétés d'aménagement, acteurs de la rénovation urbaine, associations, métropole, pôle d'excellence alimentaire, etc.).

Aujourd'hui, les projets et/ou les actions en matière d'agriculture urbaine sont, notamment :

- Constitution d'un groupe d'entrepreneurs de l'agriculture urbaine pour accompagner et soutenir leurs créations de projet ;
- Lancement d'un appel à projet fin 2017 avec une première sélection de sites mis à disposition ;
- Continuité de l'effort de création de jardins familiaux en fonction des opportunités foncières (2 nouveaux sites en cours d'étude pour 4 000m² pour 2018) ;
- Implantation au 1^{er} trimestre 2018 d'un premier entrepreneur (2 500 m²) ;
- Projet de création de ferme urbaine circulaire sur 2 sites. Les projets se structurent progressivement (3 hectares) ;
- Création de jardins en pied d'immeuble avec l'accord du bailleur. Démarrage des travaux fin 2017.

Projet 2

Focus sur la comptabilité des sols

En matière d'agriculture sur friches, la difficulté est que chaque parcelle a une histoire unique. Il s'agit alors de gérer le risque. Un exercice d'autant plus délicat que le niveau de pollution peut évoluer avec le temps et que les polluants sont plus ou moins transmissibles selon les espèces cultivées. Pour caractériser cette pollution, la méthodologie en vigueur en France n'est pas particulièrement adaptée à des territoires au passé industriel tel que Roubaix. Elle risque en effet de mener à des conclusions hâtives entraînant des abandons de sites ou des processus de dépollution longs et coûteux.

La ville construit alors une nouvelle méthodologie, graduelle en fonction du niveau de risque et basée sur l'observation de chaque parcelle. Du cas par cas donc, qui offre plus de précision dans les préconisations. En classant le degré de pollution de la parcelle selon les 3 couleurs – vert, orange ou rouge – l'approche est également plus pédagogique et appropriable par les habitants et les donneurs d'ordre.



MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE, SOCIALE ET PRODUCTIVE

Situé à 1h30 de Paris et reconnu pour la richesse de ses patrimoines culturel et naturel, la métropole Rouen Normandie a choisi la voie d'un développement équilibré et respectueux des ressources. Elle a tiré parti de ses atouts grâce à son dynamisme urbain, économique et touristique. Dans ce cadre, l'agriculture, présente sur près d'un tiers du territoire, constitue un point fort pour le développement et l'attractivité de la métropole.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 490 000 habitants
- 111 000 habitants dans la ville centre
- 71 communes
- 665 km²
- 28% de terres agricoles
- 243 exploitations
- 529 emplois directs
- 1 MIN
- 1 Charte Agricole de Territoire
- 1 PAT en cours d'élaboration
- 1 projet de ferme permacole urbaine
- + de 60 structures investies dans les circuits courts de proximité
- 40 captages d'eau sur le territoire

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Si l'agriculture est en premier lieu une activité économique pourvoyeuse de denrées alimentaires et créatrice d'emplois, son lien indéfectible au terroir et son influence sur l'environnement lui confère un rôle singulier et complexe.

Les compétences de la métropole en matière d'alimentation en eau potable, d'aménagement du territoire, de développement économique ou encore de lutte contre le changement climatique, l'ont naturellement conduite à se préoccuper de l'activité agricole et de l'alimentation de sa population.

Dès 2012, des partenariats se sont tissés entre la métropole et les professionnels agricoles, à l'instar de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime et d'associations œuvrant pour le développement de l'agriculture biologique et la préservation du foncier agricole pour préfigurer sa politique agricole. Des études ont été menées sur la problématique de transmission des exploitations sans repreneurs et du développement d'une agriculture respectueuse des ressources.

La métropole a su se positionner aux côtés des agriculteurs pour les accompagner dans leur changement de pratiques, au

bénéfice de l'environnement et des ressources naturelles, en les soutenant financièrement dans leur développement et la diversification des revenus avec la structuration de circuits courts de commercialisation.

En 2017, la métropole a décidé d'aller plus loin et d'élaborer, en concertation avec ses partenaires, un nouveau programme d'ac-

tions transversal et ambitieux à l'horizon 2021 afin de :

- **Renforcer le rôle de l'agriculture** comme vecteur d'attractivité du territoire ;
- **Accompagner l'évolution des pratiques agricoles** vers un meilleur respect des ressources, notamment en eau ;
- **Proposer aux habitants une alimentation locale de qualité.**

Projet

Une Charte Agricole de Territoire...

Il s'agit pour la métropole d'insuffler une dynamique territoriale qui réponde aux attentes de la population, aux mutations des pratiques alimentaires, à travers la relocalisation de la plus-value économique de l'agriculture et l'augmentation de l'autonomie alimentaire du territoire tout en valorisant les rôles de l'agriculture.

L'élaboration de cette nouvelle politique a mobilisé de nombreux partenaires durant l'année 2017, tels que la Chambre d'agriculture, le SAGE Cailly-Aubette-Robec, l'association biologique de Normandie, Les Défis Ruraux et Terre de Liens Normandie, et a débouché sur l'adoption d'une Charte Agricole de Territoire.

Ce document stratégique traduit la volonté de traiter la problématique agricole sous toutes ses facettes, en lien avec la diversité des compétences exercées par la métropole. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs en lien avec l'agriculture et l'alimentation (professionnels, élus et techniciens agricoles, communes et EPCI, citoyens...). Elle sera adaptée, tout au long de sa mise en œuvre, aux évolutions techniques, législatives et sociétales affectant les sujets abordés.

S'articulant autour de 3 chantiers thématiques, ainsi que d'un chantier spécifiquement dédié à la gouvernance, elle déploie 13 fiches actions comme autant de leviers pour guider le territoire et ses acteurs au développement d'une agriculture durable, sociale et productive :

- **Chantier 1** : Élaborer une stratégie foncière agricole
- **Chantier 2** : Concilier les enjeux environnementaux du territoire et le développement d'une agriculture performante
- **Chantier 3** : Développer les circuits courts et structurer les filières locales
- **Chantier 4** : Établir la gouvernance de la Charte Agricole de Territoire

... pour s'engager collectivement

En qualité d'animatrice de la Charte Agricole, la métropole affectera le pilotage des actions à chaque cosignataire, en fonction des thématiques et missions propres à chacun. Un comité technique et un comité de pilotage, représentatifs de l'ensemble parties-prenantes se tiendront annuellement pour évaluer et réorienter, si nécessaire, les actions menées, qui supposent un engagement collectif en vue de :

- **Affirmer** la fonction économique de l'agriculture créa-



trice d'emplois et de valeur ajoutée aux retombées économiques bénéfiques pour le territoire ;

- **Mobiliser** en priorité les ressources et dispositifs existants en travaillant en complémentarité des partenaires et pouvoirs publics compétents sur les thématiques abordés ;
- **Travailler** en cohérence avec l'ensemble des politiques menées en considérant la dimension agricole de l'ensemble des politiques conduites par la métropole ;
- **Promouvoir** les principes du développement durable dans l'ensemble des réflexions et actions conduites dans le cadre de la Charte Agricole de Territoire ;
- **Mobiliser** dans la durée les outils et moyens nécessaires afin d'atteindre les objectifs définis collectivement dans la Charte Agricole de Territoire.

Enfin, la métropole souhaite étendre ses réflexions et actions aux territoires voisins, concernés par des problématiques communes, notamment dans le cadre de la protection des périmètres de captage d'eau potable. Pour cela, un travail est également conduit dans le cadre de la coopération interterritoriale (pôles métropolitains, InterScot...).



LA PERMACULTURE URBAINE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Située au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une économie agricole riche et dynamique. Labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte et Ville respirable, elle est reconnue pour :

- sa politique de transition écologique et énergétique ;
- sa politique ambitieuse de protection de la biodiversité ;
- la trame verte et bleue qui intègre une politique agricole marquée par le développement des circuits de proximité et de l'agro écologie ;
- la préservation du foncier agricole.

L'agriculture urbaine est présente sur le territoire depuis le XIX^e siècle au travers d'un important réseau de jardins familiaux dont les premiers furent créés par le Père Volpette pour répondre aux besoins d'une population touchée par la crise économique. A Saint-Etienne, ces jardins sont organisés en 24 associations qui représentent un total de 3 100 jardiniers.

Aujourd'hui, le jardinage répond toujours à des enjeux sociaux et peut contribuer à reconquérir la nature en ville. C'est pourquoi un projet structurant et participatif a été mis en place à l'échelle du quartier Tarentaize Beaubrun à Saint-Etienne avec pour ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants, créer du lien social, reconnecter nature et assiette, et favoriser le développement de l'autonomie alimentaire.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- Nombre d'habitants :
 - ville de Saint-Etienne : 170 760
 - aire urbaine : 515 398
 - région Auvergne Rhône-Alpes : 7 820 966
- 31 jardins familiaux
- 3 projets de permaculture urbaine
- 723 km²
- 53 communes dont 27 de moins de 2 000 habitants
- Part des espaces agricoles et naturels : 73,6% de la superficie totale
- 1 000 exploitations agricoles mettant en valeur 27 000 hectares

Communs Comestibles, la permaculture participative

En milieu urbain, des espaces sont délaissés et pourraient, grâce aux techniques d'agroécologie, permettre de produire des fruits et légumes en quantité. En effet, la permaculture permet de faire d'un lieu de vie un écosystème harmonieux, productif, autonome, naturellement régénéré et respectueux de la nature et de tous ses habitants.

En 2016, une opportunité est apparue sur deux parcelles, d'une superficie totale d'environ 1 300 m² dans le quartier. L'association « La Ferme en chantier » s'est portée volontaire pour aménager ces parcelles en permaculture et animer une démarche d'éducation populaire. Son ambition est de créer à terme une véritable économie circulaire « jardiner-cuisiner-composter ». Les objectifs sont l'amélioration de la qualité de l'alimentation des habitants, la gestion des dépenses alimentaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets en ressources et le renforcement des liens sociaux.

Concrètement, ce projet « Communs Comestibles », qui s'échelonne de 2017 à 2019, comprend plusieurs actions :

- une forêt nourricière à fruitiers adaptés au terrain, souvent rares localement, sur une parcelle de 700 m², en privilégiant les arbres demandant peu d'entretien après 2019, avec une production de juin à octobre, des fruits de conservation pour l'hiver et des petits fruits à production rapide, autant d'arbres déjà productifs ainsi que des haies fruitières ;
- un show-room sur les techniques d'agriculture urbaine ;
- un potager sans entretien ;
- des bacs d'aromatiques ;
- un accompagnement des habitants : échange de semences et d'outils, ateliers culinaires, repas collectifs,...
- la création d'une micro pépinière.

A ce jour, la conception de la forêt nourricière est bien avancée, tout comme le « potager du paresseux », terre non travaillée et recouverte de foin en permanence. Les cultures des étages inférieurs seront mises en place progressivement, tout comme une serre à semis collective.

LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS AU SERVICE DU PROJET

L'ensemble de la chaîne des acteurs a été mobilisé dans le cadre de ce projet :

- L'expertise des acteurs ruraux a été mise à profit, notamment sur l'apport d'une terre végétale de qualité et de compost ou l'achat et production des plants, arbres, et graines. Les échanges sur les pratiques culturelles avec les paysans du réseau Terre de Liens (visite d'exploitations, bourse de semences,...) ont également été riches.
- Le tissu associatif a été mobilisé, avec la coopérative Compost'Ond pour réaliser un compostage urbain, ou encore



l'Amicale Laïque de Beaubrun, avec le prêt de matériel et l'implication de bénévoles.

- Les entreprises locales ont été parties prenantes, notamment les paysagistes et les élagueurs pour la valorisation de déchets (gazon, broyat de bois,...).
- Le monde de la recherche et de l'enseignement s'est également investi avec l'Université Jean Monnet et l'École nationale des Mines sur la pollution et la régénération naturelle des sols, ou encore l'Institut national de la Recherche Agronomique et l'École des Ingénieurs Agricoles de Paris sur la culture hors sol.

La mobilisation de tous les acteurs institutionnels et la complémentarité de l'action publique ont été gage de réussite de ce projet. La ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt national Ville Durable et Solidaire, ont accompagné l'émergence de ce projet et financé son fonctionnement aux côtés de l'Etat. La région Auvergne Rhône-Alpes et Saint-Etienne Métropole ont, par ailleurs, soutenu financièrement les investissements.

UNE DYNAMIQUE QUI S'APPUIE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'ensemble des aménagements se fait en chantiers participatifs associant les habitants du quartier afin qu'ils s'approprient les espaces et les gèrent, à terme, comme des « Communs ».

Le projet s'inscrit également dans une démarche d'éducation populaire. Un appui technique et logistique aux projets de jardinage des habitants est proposé, non pas pour les former mais pour les aider à développer leur autonomie.

Enfin, les habitants sont accompagnés dans une perspective d'autonomie alimentaire. Il est ainsi prévu, à la fin des saisons, de créer une grainothèque qui pourra être utilisée l'année suivante par les habitants.



UNE STRATÉGIE PARTENARIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

Au cœur du bassin rhénan et de l'Europe, Strasbourg occupe une position nodale entre la France et l'Allemagne. Ville en nature, son destin est lié au Rhin, fleuve frontière, et aux espaces naturels. Ville intense, Strasbourg stoppe son étalement urbain en 2008. La prise de conscience des enjeux climatiques oriente le projet de territoire vers l'ambition d'une métropole durable, où l'activité agricole contribue à valoriser ce patrimoine naturel et s'efforce de répondre aux besoins alimentaires du territoire.

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg compte 305 agriculteurs qui exploitent 12 500 ha de Surface Agricole Utile dont les ¾ en céréales. Le maraîchage et l'agriculture biologique sont peu développés (respectivement 450 ha et 170ha). Ce territoire compte également près de 490 000 habitants, des consommateurs qui consacrent 114€/semaine/ménage aux dépenses alimentaires. Relocaliser le système alimentaire devient un enjeu de territoire pour gagner en autonomie et en qualité.

Depuis 2010, la Ville et l'Eurométropole travaillent avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace et l'Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace à :

- **préserver les espaces agricoles, et maintenir les entreprises agricoles** en minimisant la consommation de foncier, en tenant compte de la dimension agricole dans l'élaboration des documents d'urbanisme (850 ha de surface urbanisable classés en agricole ou naturel inconstructible au PLU, définition de paliers de constructibilité agricole) et des projets urbains (élaboration d'un protocole d'indemnisation, projet d'agro-parc comme élément de modernisation de la Zone Commerciale Nord), en conjuguant la problématique de transmission des entreprises avec celle de l'installation de jeunes hors cadre familial (sensibilisation et accompagnement).

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- **Nombre d'habitants :**
 - ville de Strasbourg : 280 114 (recensement de la population 2013)
 - métropole : 489 767 (population totale 2013)
 - région Grand Est : 5 554 645 (2014)
- **33 communes**
- **Superficie :**
 - ville de Strasbourg : 78,27 km²
 - métropole : 339,85 km²
- **60% de la population de l'Eurométropole est concentrée à Strasbourg. L'Eurométropole compte 45% de la population du Bas-Rhin et plus du quart de la population d'Alsace.**

- **développer une agriculture durable**, diversifiée et respectueuse de l'environnement (installation de jeunes maraichers en secteur urbain), au maintien de la biodiversité (éco-pâturage), à la variété de nos paysages, à la protection de la trame verte et bleue (100 ha en clauses environnementales) et des ressources naturelles (sensibilisation aux bonnes pratiques et définition de plans d'actions spécifiques).
- **développer les circuits courts et de proximité** en recherchant la dynamisation du tissu existant et la cohérence dans le maillage du territoire (plus de 200 tonnes de produits bio par an dont 60% d'origine locale dans les restaurants scolaires, charte des producteurs des marchés de la ville, distribution de paniers sur le domaine public et appui aux magasins collectifs).

- **rapprocher les agriculteurs et les citoyens** en suscitant des habitudes de consommation favorables aux produits locaux et de saison (un évènementiel annuel depuis 2010).

Le comité de pilotage, composé des maires et délégués agricoles cantonaux, est présidé par l'adjointe au Maire de Strasbourg en charge de l'agriculture et conseillère eurométropolitaine déléguée. L'Agence de l'eau, la DRAAF, la DDT et l'ADEME y participent également.

Pour l'ensemble de cette politique, la ville de Strasbourg a obtenu le titre de capitale française de la biodiversité en 2014. Le ministère de l'Agriculture, l'alimentation et de la forêt la qualifiait de PAT en 2017.

Projet

La Nouvelle Douane

DESRIPTIF

Une étude de consommation menée en 2010 ayant révélé un intérêt significatif des consommateurs du centre-ville pour les produits locaux, la Ville de Strasbourg identifie dans son patrimoine des locaux vacants pour l'implantation d'un magasin d'agriculteurs : l'Ancienne Douane, située dans l'hyper centre historique. En 2012, la Ville en affecte 550 m² à ce projet et constitue, avec l'aide de la Chambre d'agriculture, un collectif de producteurs locaux susceptibles d'approvisionner ce magasin en produits locaux. La Nouvelle Douane ouvre ses portes en 2014. Ils sont 35 producteurs (dont 22 associés), tous inscrits dans une démarche qualité dont 8 en agriculture biologique. Des animations sont proposées, un espace snacking est ajouté fin 2016, la faisabilité de livraisons est évaluée, l'optimisation permanente du fonctionnement est recherchée. Le chiffre d'affaires dépasse les prévisions et 10 emplois directs ont été créés. Les fermes impliquées ont adapté leur outil de production et augmenté leur effectif de 15%. 9 jeunes agriculteurs ont appuyé leur parcours d'installation sur ce projet. Avec le marché des producteurs voisin, le magasin devient un lieu d'approvisionnement alimentaire alternatif du paysage commercial strasbourgeois dont il renforce l'attractivité.

GOUVERNANCE

Le cadrage de ce projet a relevé du comité de pilotage en charge de la feuille de route agricole. La mise en œuvre des études de faisabilité et travaux d'aménagement du local a été assurée par la ville en étroite collaboration avec le collectif d'agriculteurs. L'investissement pour la ville s'est élevé à 950 K€ ; les producteurs y ont consacré 650 K€ soutenus par des fonds régionaux. A compter de 2012, la Chambre d'agriculture, financée par l'Eurométropole, accompagne le collectif. A raison de 2 fois par mois, celui-ci se retrouve en assemblée plénière validant les propositions des commissions (communication, finances, aménagement, produits...). En 2013, le collectif se constitue en association avant de se transformer en 2014 en SAS « la Nouvelle Douane »,



qui assure la gestion du local et vend les produits pour le compte des producteurs. Ce projet a fait l'objet de présentations pour information aux membres du conseil de quartier, à l'association des producteurs du marché des producteurs, aux commerçants du secteur. Les professionnels y ont vu une concurrence saine et dynamisante, les habitants/consommateurs un lieu permanent pour une offre jusqu'à lors accessible seulement par intermittence.



MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRICOLE DU TERRITOIRE ET ACCROÎTRE LES VOLUMES DE PRODUCTION

Créée en 2002, Toulon Provence Méditerranée est passée du statut de communauté d'agglomération à métropole le 1^{er} janvier 2018. Elle réunit 12 communes sur un territoire de 366 km² et 200 km de littoral. Premier port de Défense d'Europe, elle occupe un positionnement stratégique en Méditerranée. Aujourd'hui 3^e pôle urbain de la Région, TPM est un territoire littoral très attractif et contrasté entre grands espaces naturels et à forte densité humaine.

La mise en place d'un observatoire du foncier en transaction sur TPM depuis 2009 par le biais de la CIF (Convention d'Intervention Foncière) TPM/SAFER a permis de constater que le foncier agricole sur le territoire était toujours plus cher et convoité, ce qui rend difficile l'accès à la propriété pour un agriculteur en période d'installation.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 435 000 habitants - 12 communes - 366 km²
- 706 exploitations agricoles réparties entre horticulture (400 RGA 2010), maraîchage (90 : enquête CDAV 2013), viticulteurs (33 domaines indépendants et 2 caves coopératives) : (-28% en 10 ans)
- 6 727 ha en ZA (POS/PLU)
- 2 908 ha de SAU : 50% en 10 ans
- 3 819 ha de terres agricoles en friches

Le monde agricole connaît une crise aux causes multiples : difficultés d'accessibilité et de disponibilité foncière, mais aussi réglementation européenne, coût de la main d'œuvre, répétition de catastrophes climatiques,...

Cette situation entraîne plusieurs conséquences directes sur le territoire :

- Une baisse des volumes de production en horticulture, viticulture et arboriculture, ce qui représente une menace sur certaines structures collectives : SICA MAF (Marché Aux Fleurs de Hyères), Coopérative (COPSOLFRUT), caves coopératives viticoles,...
- Une gouvernance alimentaire qui ne peut pas être assurée sur le bassin de population TPM. L'offre en produits maraîchers reste insuffisante pour répondre à la demande locale.
- Des friches qui occupent une large proportion des terres classées en ZA (2 908 ha de SAU pour environ 6 727 ha de terres en ZA soit 40% de friches non exploitées) fortement convoitées par les promoteurs immobiliers.

La stratégie mise en œuvre par TPM et ses partenaires est double : maintenir le potentiel de production agricole du territoire et accroître les volumes de production.

Il est important de maintenir les zones en production déjà identifiées. C'est-à-dire, utiliser le droit de préemption SAFER

pour casser des ventes impliquant des non agriculteurs comme acheteurs de terrains agricoles potentiellement exploitables, et ainsi favoriser leur reprise d'exploitation par des agriculteurs. Plusieurs actions stratégiques ont été mises en œuvre avec la CDAV pour dynamiser les filières de production : faire émerger des projets collectifs, développer les marques et labels pour une meilleure identification des produits locaux, développer les circuits courts à travers notamment le soutien aux marchés de producteurs de pays.

Parallèlement, un partenariat foncier avec la CDAV et la SAFER a été mis en place afin de définir un programme d'actions favorisant la reconquête des friches sur le territoire pour accroître les volumes de production.

Les initiatives portées par TMP préfigurent la mise en place d'un projet alimentaire territoriale afin de :

- Pérenniser l'agriculture, structurer l'économie agricole et alimentaire, et favoriser le retour de la valeur économique sur le territoire (par le développement des circuits courts de vente)
- Participer à la consolidation de filières territorialisées (non délocalisables), à la mise œuvre d'un système alimentaire territorial répondant aux besoins des consommateurs
- Rapprocher les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs et tous les acteurs de la société civile et développer l'approvisionnement local, la qualité et le volume de productions locales, ainsi que l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité.

Projet 1

La stratégie foncière agricole 2015-2020

Un partenariat a été mis en place avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Var pour répondre aux objectifs cités précédemment. La convention est renouvelée chaque année et se décline en différentes actions :

Action 1. Identification du potentiel de transmission des exploitations agricoles

Action 2. Mise en relation des cédants et des repreneurs

Action 3. Accompagnement d'installation des futurs diplômés agricoles du lycée Agricole de Hyères

Action 4. Identification du potentiel de remise en culture des terres en friches

Action 5. Conduite d'un travail d'animation foncière

Action 6. Favoriser l'émergence de projets agricoles : La production d'*Immortelle du Var* pour l'Occitane en Provence et la production d'AOP Figue de Solliès



BILAN À MI-PAROURS

- L'ensemble des exploitants agricoles de plus de 55 ans et dont la transmission n'était pas assurée ont bénéficié d'une sensibilisation à la problématique de transmission
- 260 ha de friches étudiés et cartographiés
- 3 communes engagées dans une démarche de mise en place de ZAP sur des zones à enjeux pour du développement agricole
- 15 ha de nouveaux vergers en Figue de Solliès plantés sur TPM et 8 ha de reprise d'exploitations par des jeunes exploitants

Projet 2

L'animation de la filière maraîchère et le soutien aux Marchés de Producteurs de Pays (MPP)

Sur TPM, l'offre en produits maraîchers reste inférieure à la demande. Ainsi depuis 2012 TPM en partenariat avec la CDAV s'est attachée à redynamiser la filière maraîchère et à favoriser son développement.

L'objectif de la convention est d'animer la filière maraîchère sur le territoire principalement sur l'amont mais aussi sur l'aval de la filière en fonction des besoins.

Action 1. Poursuite de l'animation technique collective par l'accompagnement du groupe de progrès constitué fin 2015

Action 2. Développement d'un programme de formations ciblé

Action 3. Animation du site internet ressource / page dédiée sur le site CA83

Action 4. Audit de leurs modalités de commercialisation actuelles et mise en place d'un programme d'accompagnement ciblé pour les maraîchers souhaitant diversifier voire modifier leur circuit de distribution



Action 5. Soutien à l'équipement (jupes, tables et parasols), à l'animation et au développement des Marchés de Producteurs de Pays

BILAN À MI-PAROURS

- 12 producteurs maraîchers participent au groupe de progrès
- 4 sessions de formations
- 2 communes bénéficient d'un MPP et 1 troisième en 2018



TOULOUSE



PRÉSERVER LES TERRES POUR RENDRE POSSIBLE DES PROJETS AGRICOLES À VOCATION ALIMENTAIRE ET ÉCONOMIQUE

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- Nombre d'habitants :
 - ville de Toulouse : 458 298 (2013)
 - métropole : 734 944 (2013)
- 37 communes
- Un projet métropolitain décliné en charte et projets de territoire et une régie agricole municipale
- Superficie :
 - ville de Toulouse : 118,33 km²
 - métropole : 458,20 km²
- 346 exploitations exploitations pour 11 018 ha de SAU (RGA 2010)
- 85% en surface céréalières et oléoprotéagineuse ; maraîchage – horticulture (330 ha), vignes et cultures spécialisées (70 ha), surface en herbe (550 ha)
- 400 Unités de Travail Agricole et 4 000 emplois dans l'agro alimentaire
- 6 200/an dépensés pour la consommation alimentaire d'un ménage

Au cœur de la région du Grand Sud Ouest et située dans la plaine alluviale de Garonne, Toulouse occupe une position nodale entre les fronts méditerranéens et océaniques, entre les Pays de la façade sud ouest et ceux du Nord de l'Europe. Connue pour son fleuron économique autour de l'activité aéronautique et spatiale, Toulouse est aussi une ville marquée par son histoire « agricole Lauragaise » et ses années de prospérité liées à la culture du pastel.

Ville intense, Toulouse n'échappe pas aux problématiques des grandes métropoles avec l'enjeu de concilier préservation d'un cadre de vie de qualité et de la durabilité de ses ressources (dont agricole et alimentaire) dans un contexte climatique changeant.

La métropole toulousaine a développé plusieurs axes de travail autour notamment :

- de la **préservation des espaces agricoles et de leur vocation de maintien d'une activité agricole économique dans les documents d'urbanisme**, traduit dans le PLUi arrêté le 3 octobre 2017 : objectif de modération de la consommation des espaces agricoles, en réduisant à minima de 10%, la surface moyenne annuelle ouverte à l'urbanisation par rapport à celle des 10 dernières années ; le PLUi propose l'inscription de 2 sites agricoles maraîchers (Blagnac, Launaguet) comme sites d'intérêt paysager ;
- de la **maîtrise foncière** en s'appuyant sur l'activité de la régie municipale et en ayant recours aux outils de portage foncier de l'EPFL ou de la SAFER. Ces mécanismes ont permis l'instal-

lation de porteurs de projets en maraîchage bio comme l'EARL BORDE BIO dans un quartier en renouvellement urbain de la politique de la ville ;

- **de projets agricoles de territoire** à des échelles variables (d'une dizaine d'hectares à près de 200 ha). Deux projets structurants sont en cours : le projet de parc agricole et naturel de Pin Balma (220 ha) et la valorisation de la plaine maraîchère des Quinze Sols sur la commune de Blagnac (135 ha). Ce programme associe les acteurs du monde de l'enseignement et de la recherche (CERTOP, INRA, ENSFEA) les associations professionnelles (SOLAGRO et Groupement des Agriculteurs Biologiques 31 – Erables 31) ;

D'autres actions sont conduites : recensement des friches et analyse de leur potentialité, scénarios prospectifs de satisfaction des besoins alimentaires à 2050, intégration des produits locaux et bio dans la restauration scolaire, etc...

Par ailleurs, Toulouse Métropole s'est engagé avec le Pays des Portes de Gascogne dans un contrat de réciprocité en juillet 2017, lequel inscrit parmi les axes de coopération, celui de « *l'agriculture biologique et raisonnée via un PAT* » avec comme action / projet pilote « *la reconnaissance d'un PAT commun à Toulouse Métropole et au Pays des Portes de Gascogne* ».

Projet

Un grand domaine BIO à Toulouse

La ville de Toulouse exploite, depuis 1975, un vaste domaine agricole. Jadis considéré comme des réserves foncières, ces terres, devenues rares et précieuses, sont à présent protégées au PLU. Cela représente 200 ha de grandes cultures réparties sur 4 sites et un vignoble de 25 ha autour du château de Saint-Simon.

L'exploitation est confiée à une régie composée de 6 ouvriers et d'un régisseur. L'ensemble du domaine est exploité en agriculture biologique. Les grandes cultures produisent chaque année 500 T de céréales (blé, orge, sarrasin, soja, pois chiche,...) commercialisées auprès d'une coopérative régionale spécialisée dans le BIO. Le vin et le jus de raisin sont destinés à la restauration senior et aux buffets organisés par la Ville. L'ouverture d'un magasin en vente directe est l'occasion de lancer une opération de « Parrainage » pour participer à la prochaine plantation de 5 ha de vignes nouvelles avec des cépages régionaux (le Gros Manseng, le Marsellan et le Malbec). Le projet vinicole est accompagné par l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest.

Le parc du château marque son identité agricole avec un potager et un verger pédagogique. C'est un endroit propice à l'organisation de fêtes agricoles qui rassemblent une large palette de producteurs locaux et accueillent un public intéressé par un dialogue direct.

Sur les grandes cultures, une meilleure intégration paysagère est en cours. Elle demandera plusieurs années. Haies et bosquets champêtres, prairies naturelles, ruchers, chemins de terre offriront aux citadins la possibilité de se promener dans un paysage agricole restauré.

DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS AUTOUR D'UNE IDENTITÉ AGRICOLE

Le domaine occupe une position d'interface entre producteurs locaux et consommateurs qui rend possible l'émergence de projets innovants.

Depuis 2014, un local commercial équipé d'une chambre froide est mis à disposition du Drive Fermier Toulousain, créé



à l'initiative de la Chambre d'Agriculture. Il permet aux 35 producteurs du Drive de préparer les paniers commandés par internet et livrés le vendredi sur 6 points de retrait autour de Toulouse. Cela génère 4 500 € de commande par semaine.

L'association « Abeillement votre » fait vivre un rucher qui allie production et pédagogie. 20 ruches sont actives, 200 kg de miel produits et 700 visiteurs par an immergés au cœur du rucher. C'est un outil de prise de conscience du travail des apiculteurs, des menaces qui pèsent sur les abeilles et de la beauté des espaces de nature en ville. A l'avenir, plus de 100 ruches sont prévues pour créer les conditions d'une rentabilité économique.

Les écoles trouvent sur le domaine un terrain d'apprentissage pratique. A chaque vendange, 150 élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie viennent réaliser leur propre vin. L'Ecole Hôtelière fait découvrir aux futurs cuisiniers, chef de rangs ou sommeliers, la réalité d'une exploitation.

« Innovista », une entreprise de réinsertion professionnelle rénove les bâtiments sous forme de chantiers écoles. Ainsi, le point de vente est une pièce restaurée où apparaissent les matériaux traditionnels (briques foraines, poutres, enduits à la chaux).

Toutes ces relations sont à bénéfice mutuel, ce qui les rend durables. Le domaine est devenu un lieu de collaboration où peuvent naître des activités agricoles en lien direct avec la Ville.



PROMOUVOIR AUX LISIÈRES DES VILLES UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ RESPONSABLE ET PRODUCTIVE

La ville de Tours, capitale de la Touraine, est considérée depuis la Renaissance comme la terre de l'humanisme et du bien vivre. Appelée le « jardin de la France », elle œuvre depuis plusieurs années à la défense et à la promotion des cultures culinaires sous toutes leurs formes.

Aux côtés de l'Université de Tours François Rabelais, la ville a contribué à l'inscription du Repas gastronomique des Français sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et a reçu le label « Cité Internationale de la Gastronomie » en 2013. La ville de Tours a également fait du développement des espaces verts une de ses priorités, comme en témoigne l'obtention de la Fleur d'Or en 2014. Tours est la ville qui dispose du plus important patrimoine vert accessible au public de France.

Comme en témoigne le succès des PAT, la relocalisation de l'agriculture nourricière sur les territoires et la valorisation d'une agriculture responsable d'un point de vue environnemental, social et économique apparaît comme une priorité des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, en 2016, Tours Métropole Val de Loire affiche sa volonté de promouvoir aux lisières des villes une agriculture de proximité responsable et productive.

Les enquêtes réalisées dans le cadre du diagnostic du PAT, qui se sont déroulées pendant les 6 premiers mois de 2017, ont mis en avant une offre de produits locaux insuffisante pour répondre à la demande croissante. Même si les avis divergent entre les acteurs de la chaîne alimentaire quant aux raisons de ce manque d'offre, certains enjeux font cependant consensus :

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- 135 000 habitants
- Aire urbaine de 490 000 habitants
- 22 communes soit 300 000 habitants pour un bassin de 537 000 emplois (1^{er} bassin d'emploi de la Région Centre Val de Loire)
- 60% de la population est répartie entre Tours et Joué-lès-Tours
- Superficie du territoire de la Ville de Tours : 34,67 km²

- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en agissant à la fois sur le foncier et la formation ;
- mettre en place des outils intermédiaires permettant une adéquation entre l'offre et la demande (légumerie, plateforme centrale) ;
- sensibiliser les consommateurs à l'agriculture de proximité ;
- créer des espaces de mutualisation et de dialogue entre les différents acteurs du système alimentaire.

Ainsi, depuis 2014 Tours Métropole Val de Loire, qui compte près de 300 agriculteurs sur son territoire, a soutenu 6 d'entre eux en achetant des terrains en les louant aux exploitants via des

baux avec option d'achat. La métropole effectue donc un travail de veille foncière pour éviter la disparition du foncier rural et aider les agriculteurs à s'installer. Elle s'est fixé pour objectif d'affirmer la vocation maraîchère aux lisières de la ville pour mettre en place une agriculture nourricière et augmenter la part de consommation de denrées produites localement, que ce soit dans les cantines des établissements scolaires, dans les restaurants ou dans les cuisines des particuliers.

Projet 1



Les Jardins familiaux

La ville de Tours a su, depuis le XIX^e siècle, aménager et développer des jardins familiaux. Imaginés d'abord comme un lieu de subsistance, on y cultive aujourd'hui également le lien social et la convivialité. Depuis les années 2000, les initiatives de potagers partagés et de petites parcelles participatives se développent dans les quartiers, si bien que Tours compte aujourd'hui 1297 jardins familiaux qui permettent à leurs locataires de produire des cultures au cœur de la métropole.

Tours Métropole Val de Loire considère que ces jardins collectifs ou familiaux ont un rôle à jouer dans le PAT ; de nombreux jardins collectifs existent dans la ceinture tourangelle (plus de 2 000). La métropole souhaite aujourd'hui renforcer cette ceinture nourricière familiale avec de nouveaux projets, plus écologiques. Elle participe ainsi à la création de jardins collectifs naturels sur la Plaine de la Gloriette, à Tours. 60 nouveaux jardins sont attendus dès 2018 sur ce site.

La gestion du jardin collectif respectera les principes fondamentaux de la démocratie au sein de l'association gestionnaire ou du groupe d'habitants qui en aura la charge, qu'il s'agisse de la participation aux décisions ou de la réalisation de projets. La participation des habitants du quartier à la vie du jardin (plantations collectives, fêtes, événements culturels) sera encouragée.

L'ouverture du jardin sur son quartier contribuera à construire des solidarités actives avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, crèches, administrations, entreprises). Elle favorisera les rencontres entre générations et entre les cultures et facilitera les échanges et le lien social.

Dans un souci de santé publique et de préservation de l'environnement, les jardiniers devront s'engager à :

- respecter la ressource en eau en luttant contre le gaspillage, en favorisant le paillage et la récupération des eaux de pluie, en choisissant des végétaux adaptés au sol et au climat, en se dispensant d'intrants chimiques,

- respecter la vie du sol en renonçant à l'usage des herbicides, en pratiquant le compostage des déchets organiques, en privilégiant le désherbage manuel ou mécanique ainsi que l'utilisation des engrais verts,
- accueillir la biodiversité végétale et animale en diversifiant les plantations, en créant des conditions d'accueil favorables à la faune, en supprimant le recours aux pesticides chimiques.

Par conséquent, la promotion d'un jardinage naturel et biologique sera encouragée par l'organisation de formations et l'échange d'expérience entre jardiniers.

Projet 2



Les Jardins Perchés

Le projet de maraîchage urbain appelé « les Jardins Perchés » mené par Tour(s) Habitat, en partenariat notamment avec l'INRA, la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, la direction du développement durable de Tours Métropole Val de Loire et d'experts se situe totalement dans cette dynamique de réintroduire la nature en ville tout en maîtrisant l'expansion urbaine.

Grâce à ce projet, Tours franchit un pas supplémentaire et s'inscrit désormais dans une perspective de développement d'habitat quasiment unique au monde à cette échelle, à la pointe de la recherche agronomique et du développement du lien social. Les Jardins Perchés deviendront un exemple à suivre dans les futures constructions de logements dans l'agglomération tourangelle.

Tour(s)Habitat aura ainsi mené un an d'études pour parvenir à la réalisation d'un immeuble de 76 logements sociaux et d'une exploitation maraîchère composée d'une serre de 776 m² située en toiture du bâtiment de 3 étages (1 aquaponie), de 1 200 m² de cultures au sol en pleine terre (agriculture biologique) et de 4 conteneurs maritimes pour la culture de champignons. Un espace cultivable leur sera réservé, un verger et un jardin seront mis à leur disposition, un démonstrateur aquaponique sera installé et le compostage collectif sera expérimenté.

Cette expérience se revendique comme un prototype reproductible puisque son coût total (1999,39 € HT/m² SHAB) est inférieur au coût moyen des opérations immobilières du bailleur (2134 € HT/m² SHAB).

TABLE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

TABLE OF ACRONYMS AND ABBREVIATIONS

ADDEAR	Association pour le développement de l'emploi agricole et rural / <i>Association pour le développement de l'emploi agricole et rural</i>
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie / <i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</i>
AMAP	Associations de maintien d'une agriculture paysanne / <i>Associations de maintien d'une agriculture paysanne</i>
AMI	Appel à manifestation d'intérêt / <i>Appel à manifestation d'intérêt</i>
ANDES	Association nationale de développement des épiceries solidaires / <i>Association nationale de développement des épiceries solidaires</i>
AOC	Appellation d'origine contrôlée / <i>Appellation d'origine contrôlée</i>
AOP	Appellation d'origine protégée / <i>Appellation d'origine protégée</i>
APRBN	Association de promotion de la race bovine / <i>Association de promotion de la race bovine</i>
Arr.	Arrondissement / <i>Arrondissement</i>
CCAS	Centre communal d'action sociale / <i>Centre communal d'action sociale</i>
CIAP	Coopérative d'installation en agriculture paysanne / <i>Coopérative d'installation en agriculture paysanne</i>
CUMA	Coopératives d'utilisation de matériel agricole / <i>Coopératives d'utilisation de matériel agricole</i>
DDT	Directions départementales des territoires / <i>Directions départementales des territoires</i>
DDTM	Directions départementales des territoires et de la mer / <i>Directions départementales des territoires et de la mer</i>
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / <i>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</i>
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement / <i>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement</i>
EPA	Etablissement public d'aménagement / <i>Etablissement public d'aménagement</i>
EPFL	Etablissement public foncier local / <i>Etablissement public foncier local</i>
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale / <i>Etablissement public de coopération intercommunale</i>
ESS	Economie sociale et solidaire / <i>Economie sociale et solidaire</i>
ETP	Equivalents temps plein / <i>Equivalents temps plein</i>
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural / <i>Fonds européen agricole pour le développement rural</i>
FRCUMA	Fédération Régionale des CUMA Coopératives d'utilisation de matériel agricole des Hauts-de-France / <i>Fédération Régionale des CUMA Coopératives d'utilisation de matériel agricole des Hauts-de-France</i>
GAB44	Groupement des agriculteurs biologiques 44 / <i>Groupement des agriculteurs biologiques 44</i>

GABNOR	Groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas-de-Calais / <i>Groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas-de-Calais</i>
ISARA	Institut supérieur d'agronomie de Rhône-Alpes / <i>Institut supérieur d'agronomie de Rhône-Alpes</i>
IUFN	International urban food network / <i>International urban food network</i>
MEEM	Ministère de l'Environnement / de la Transition écologique / <i>Ministère de l'Environnement / de la Transition écologique</i>
MIN	Marché d'intérêt national / <i>Marché d'intérêt national</i>
OIN	Opération d'intérêt national / <i>Opération d'intérêt national</i>
ONF	Office national des forêts / <i>Office national des forêts</i>
PAT	Projet alimentaire territorial / <i>Projet alimentaire territorial</i>
PEAN	Périmètre de protection des espaces agricoles naturels / <i>Périmètre de protection des espaces agricoles naturels</i>
PENAP	Préservation des espaces naturels et agricoles périurbains / <i>Préservation des espaces naturels et agricoles périurbains</i>
PLH	Programme local de l'habitat / <i>Programme local de l'habitat</i>
PLU	Plan local d'urbanisme / <i>Plan local d'urbanisme</i>
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal / <i>Plan local d'urbanisme intercommunal</i>
PNA	Programme national pour l'alimentation / <i>Programme national pour l'alimentation</i>
PNR	Parc naturel régional / <i>Parc naturel régional</i>
POS	Plan d'occupation des sols / <i>Plan d'occupation des sols</i>
PSADER	Projet stratégique agricole et de développement rural / <i>Projet stratégique agricole et de développement rural</i>
RATP	Régie autonome des transports publics / <i>Régie autonome des transports publics</i>
RnPAT	Réseau national pour un projet alimentaire territorial / <i>Réseau national pour un projet alimentaire territorial</i>
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural / <i>Société d'aménagement foncier et d'établissement rural</i>
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / <i>Schéma d'aménagement et de gestion des eaux</i>
SAS	Société par actions simplifiées / <i>Société par actions simplifiées</i>
SAU	Surface agricole utile / <i>Surface agricole utile</i>
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif / <i>Société coopérative d'intérêt collectif</i>
SCoT	Schéma de cohérence territoriale / <i>Schéma de cohérence territoriale</i>
SOGEMIN	Société pour la réalisation - gestion du marché d'intérêt national de Lille / <i>Société pour la réalisation - gestion du marché d'intérêt national de Lille</i>
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture / <i>Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture</i>
ZAC	Zone d'activité commerciale / <i>Zone d'activité commerciale</i>
ZUS	Zone urbaine sensible / <i>Zone urbaine sensible</i>

LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE) AU SERVICE DES TERRITOIRES



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Elle est présente sur tout le territoire de métropole et de l'outre-mer, à travers sa Direction du réseau et des territoires et ses 35 implantations, en métropole et en outre-mer. Ce réseau de proximité, en relation directe avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux, mobilise l'ensemble des savoir-faire de la Caisse des Dépôts.

LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE) AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les questions d'environnement, d'énergie, de mobilités et d'aménagement sont au cœur du développement territorial. Nous mobilisons, en lien avec nos directions régionales, de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires. Cette ingénierie peut viser à garantir la pérennité et le développement de filières agricoles spécialisées, traiter de schémas de développement reposant sur les circuits-courts associant acteurs publics et privés ou bien encore, dans un pôle urbain ayant un rôle d'équilibre, accompagner la redynamisation du cœur de ville s'appuyant sur un Projet alimentaire territorial. Territoires Conseils propose également des démarches d'accompagnement méthodologique, par exemple sur le sujet de la GEMAPI ou avec la "DDémarche", démarche élaborée avec l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE).

La Caisse des Dépôts a fortement engagé son activité d'investisseur avisé dans les projets de territoires afin d'accompagner développeurs et collectivités dans la production et la distribution d'énergies renouvelables ainsi que sur la rénovation énergétique des bâtiments publics : elle adresse les différentes technologies de production (solaire, éolien, biomasse, géothermie...), en participant de manière minoritaire au capital des projets. La CDC est de surcroît présente dans plus de vingt Sociétés Economie Mixte d'Energie et dans les grandes Entreprises Locales de Distribution (Metz, Grenoble, Soregies dans la Vienne, Strasbourg...).

Afin de constituer une garantie exigible auprès de l'exploitant, la Caisse des Dépôts peut assurer la consignation afférente (consignations « environnementales »), pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou dans le cadre d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

La Caisse des Dépôts est également prêteur de long terme sur fonds d'épargne ou sur ressource BEI : la CDC mobilise ainsi ses capacités de financement auprès des bailleurs sociaux afin de rénover 40 000 logements par an d'ici 2020, grâce aux Eco-prêts (dont le taux peut atteindre 0 %, 220 000 logements rénovés à ce jour). La CDC a par ailleurs mis en place le prêt « croissance verte » afin de financer les projets du secteur public en faveur de la TEE dans plusieurs domaines (mobilité durable, énergies renouvelables, infrastructures d'eau potable et d'assainissement, réhabilitation des bâtiments...). Ce prêt, consenti sur une très longue durée (20 à 40 ans), a permis de rénover énergétiquement 600 bâtiments publics.

Plus largement, plusieurs filiales du Groupe Caisse des Dépôts interviennent dans le domaine de la TEE : CDC Biodiversité (www.cdc-biodiversite.fr), I4CE – Institute for Climate Economics (fondé par la Caisse des dépôts et l'Agence Française de Développement, www.i4ce.org), la Société Forestière (www.forestiere-cdc.fr), de même que la SNI (www.sni-groupesni.fr), Egis (www.egis.fr) ou Transdev

(www.transdev.com/fr) dans l'apport de solutions opérationnelles, y compris dans la démarche « smart city » déployée sur huit démonstrateurs en France (www.caissedesdepots.fr/villesintelligentes).

La SCET, société de conseil et d'appui aux territoires (www.scet.fr), dispose également de compétences sur la transition écologique et énergétique des territoires.

Enfin, à l'occasion de l'anniversaire de l'accord de Paris et du Sommet sur le climat « One Planet Summit », le 13 décembre 2017, la Caisse des Dépôts a confirmé et poursuivi sa stratégie d'intégration du changement climatique dans la gestion de ses portefeuilles financiers et de ses financements de projets. Les objectifs annoncés à l'occasion du Climate Finance Day de 2015 ont été dépassés. A titre d'exemple, l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions a diminué de 27% entre 2014 et 2016. De nouveaux engagements ont été pris en faveur du financement de la transition écologique et énergétique : afin de développer de nouveaux produits d'épargne grand public pour le climat, la collecte du Livret de Développement Durable et Solidaire servira à octroyer des prêts pour financer des projets ayant un impact climatique favorable.

En complément de ces engagements, la Caisse des Dépôts a lancé le 22 février 2017 sa première obligation verte d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de 5 ans. Les fonds levés grâce à cette opération permettront de financer trois secteurs : l'immobilier performant (neuf ou réhabilitation lourde), les énergies renouvelables et la dépollution de sites.

L'appropriation croissante par les collectivités des sujets énergétiques permet ainsi d'étendre le champ de partenariat et d'accompagnement des politiques publiques qui est au cœur des interventions de la Caisse des Dépôts. En ce sens, la CDC sera un partenaire engagé dans le cadre du Grand Plan d'Investissement annoncé en 2017 par le gouvernement.

Retrouvez l'ensemble de notre offre et
les coordonnées de nos directions régionales
pour accompagner vos projets :

www.caissedesdepotsdesterritoires.fr